

Jens Schneider, *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich. Lotharingien im 9. und 10. Jahrhundert*,  
Cologne, Weimar et Vienne, Böhlau, 2010 ; 1 vol. in-8°,  
672 p. Prix : 69 €

**Alban Gautier**

DANS **REVUE DU NORD** 2011/2 N° 390 , PAGES II À II  
ÉDITIONS **ASSOCIATION REVUE DU NORD**

ISSN 0035-2624

DOI 10.3917/rdn.390.0511b

Date de mise en ligne : 22/03/2013

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-du-nord-2011-2-page-II?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Association Revue du Nord.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

*Mythes à la cour, mythes pour la cour (Courtly Mythologies)*, Actes du XII<sup>e</sup> Congrès de la Société internationale de littérature courtoise 29 juillet-4 août 2007 (Universités de Lausanne et de Genève), Réunis par Alain CORBELLARI, Yasmina FOEHR-JANSSENS, Jean-Claude MÜHLETHALLER, Jean-Yves TILLIETTE et Barbara WAHLEN, Genève, Droz, 2010, 376 p. [Publications romanes et françaises, CCXLVIII].

L'ouvrage présenté est une sélection de 23 communications sur les 164 présentées à ce Congrès (liste p. 353-361). Il s'agit d'un choix très sélectif parmi les communications jugées les plus « intéressantes et les plus représentatives des débats » (p. 7). Quant au terme de mythe qui servait de catalyseur à ces débats, il doit être compris comme mission explicative, vocation à mettre en lumière une vérité fédératrice pour la communauté qui se constitue par référence à lui ou sa portée explicative (p. 8).

Les 24 communications sont réparties en quatre chapitres: *Mythologie courtoise* (p. 21 à 104 et 6 communications); *Mises en scène du pouvoir* (p. 105-206 et 7 communications); *Figures exemplaires* (p. 209-291 et 6 communications); enfin *Débatte d'amour* (p. 295-351 et 4 communications); un *index nominum* (p. 363-371) facilite la recherche.

Dans la *Mythologie courtoise*, Jan-Dirk Müller souligne que le Moyen Âge est « un temps anti-mythique ». Si les survivances du mythe ont perduré dans les traditions populaires, elles sont exclues de la culture officielle (p. 21). Ainsi dans le *Tristan et Isolde* de Gottfried de Strasbourg, la fonction des survivances du mythe est complètement différente de la fonction du mythe. Au lieu de stabiliser la vue du monde, ici elles le troublent; elles soulignent les ruptures de l'ordre courtois. Hélène Bellon-Méguelle analyse *les fils de Vénus* et constate qu'amour courtois et mariage ne sont pas considérés comme incompatibles à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (p. 47). Dans les *Amours de Merlin*, Anne Berthelot montre que Merlin dans la *Suite-vulgate* est réduit à un simple objet d'amour pour Niniane (p. 60). Dans *Le Paradis (artificiel) de Morgane la fée*, Maria Sasu conclut que la figure de Morgane se rapproche de plus en plus de celle d'une « sorcière » (p. 71). Dans le *Roman d'Énéas*, qualifié de « monstre littéraire » (p. 73) Natalie Vrticka s'attache à souligner l'importance de l'introduction de l'amour en tant que force métaphysique primaire qui transforme en profondeur le mythe ancien (p. 79). Margaret Bridges étudie les *bonnes femmes* à travers le mythe d'Alceste chez Chaucer (p. 103).

La deuxième partie, *Mises en scène du pouvoir*, s'ouvre par l'article de Claude Thiry, *La Présentation au Prince* (p. 107-130) qui montre l'interaction entre le prince et ses écrivains (p. 130). Dans *L'épopée du Prince Noir: les rimes du héraut Chandos et la prose de Froissart*, Michel-André Bossy montre que pour Froissart, les exploits du Prince Noir ne transcendent pas toute la durée du temps à l'instar d'un mythe classique (p. 141). Dans le *Mythe de la cour parfaite*, Ann Faems constate que le rapprochement du *topos* de la cour idéale suggéré dans l'exemple put être appliqué aux descriptions des scènes de cour qui se situent ailleurs qu'à la cour de Charlemagne (p. 151). Analysant la *Kaiserchronik*, première chronique en langue

allemande rimée, écrite vers 1150, Uta Goerlitz analyse l'apparition des peuples germaniques, Souabes, Bavaois, Saxons et Francs (p. 163). Caroline Prud'homme, analyse *Jean Froissart à la cour de Richard II*. En offrant un recueil de poèmes à Richard II, il renouvelle son allégeance au roi d'Angleterre dont il trace le portrait d'un prince généreux et accueillant aux hommes de lettres (p. 176), rompant avec l'image d'un prince peu sensible à la littérature (p. 176). Agostino Paravicini Bagliani présente les *Corps, rituels et hiérarchies à la cour de Rome (xii<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècles)*, qui vont clarifier les rapports hiérarchiques sur lesquels reposent l'institution et la vie de cour (p. 206).

La troisième partie est consacrée aux *Figures exemplaires*. Michelle Szkilnik examine *Les beaux faiz du bon roy de France* : Charles VII dans *Le Jouvencel de Jean de Bueil*. Ce dernier présente un Charles VII plutôt comme archétype de l'homme de guerre qu'idéal de royauté (p. 227). Elena Koroleva étudie *La Vierge Marie et les personages féminins dans les Romans du Graal du xiii<sup>e</sup> siècle*. Désormais la mère se présente surtout comme une mère opprimée et souffrante (p. 240). Francine Mora présente Gérard de Nevers, jongleur et chevalier : un modèle pour la cour dans le *Roman de la Violette* ? Gerbert de Montreuil cherche bien à montrer que le temps est venu de passer d'un mode esthétique de gouvernement, perçu comme dépassé, à un mode plus guerrier et surtout plus judiciaire : ainsi la cour lyrique devient cour de justice (p. 252). L'œuvre de Gerbert de Montreuil traduit bien une évolution dans la nature de la conception du pouvoir. Simon Pender analyse les théories du récit narratif chez Chrétien de Troyes (p. 253-265). Florence Tanniu présente la figure d'un roi exemplaire d'après *Landomata* pour le Festin de pierre (p. 267-277). Figure ambiguë car synthèse littéraire entre l'histoire et la légende, *Landomata* a une forte valeur de symbole moral de la royauté, mais aussi de symbole chrétien puisque toutes les valeurs et ambitions chrétiennes sont glorifiées. Colette van Coolput-Storms trace le portrait de l'empereur Conrad en héros romanesque à travers l'analyse du sceau d'or de Conrad perçu comme une sorte d'*imprimatur* donné à la littérature ? (p. 291).

Enfin la quatrième partie, *Débatte d'amour*, s'ouvre par des réflexions sur l'Amour d'après le *Roman de la Rose*. Sarah Kay, dans la logique des travaux de Lacan, réfute tout néoplatonisme chez Guillaume de Lorris, pour n'y voir qu'un art d'amour (p. 310). À travers le *Débat de la Noire et de la Tannée*, Emma Cayley analyse la place du débat poétique dans la littérature française du xv<sup>e</sup> siècle (p. 311-323). Nancy Frelik montre combien Alain Chartier et Marguerite de Navarre ont compris l'importance du discours courtois (p. 325-336). Ann E. Harris analyse les questions de réécriture et de relecture dans les images du *Roman de la Rose* et montre comment l'amour quitte le champ de la spéculation visuelle pour entrer dans celui de la satisfaction physique (p. 345).

La qualité des communications retenues dans cet ouvrage renouvelle sans conteste la problématique de la recherche concernant les mythes de cour. Surtout, tous montrent que la connaissance de la société médiévale implique une constante démarche entre histoire et littérature d'autant plus que la société médiévale s'inscrit fortement dans le visuel et le représentatif dont les expressions sont multiples.

Jean-Pierre Arrignon

Jens SCHNEIDER, *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich. Lotharingien im 9. und 10. Jahrhundert*, Cologne, Weimar et Vienne, Böhlau, 2010 ; 1 vol. in-8°, 672 p. Prix : 69 €.

La Lotharingie a-t-elle existé ? Ce royaume éphémère, né en 855 du partage entre les fils de Lothaire I<sup>er</sup> d'un territoire lui-même né du partage de Verdun, s'est étendu entre le Jura, la Saône, la Meuse, l'Escaut et le Rhin. Pendant le siècle et demi que l'auteur étudie ici, il ne fut effectivement indépendant, c'est-à-dire placé sous l'autorité d'un roi qui lui soit propre, que pendant une vingtaine d'années, qui plus est non consécutives : sous Lothaire II d'abord (855-869), qui lui donna son nom, puis plus brièvement sous Zwentibold (895-900), le fils illégitime de l'empereur Arnulf de Germanie. Le reste du temps, ce « royaume perdu » reconnut la souveraineté de princes occidentaux (Charles le Chauve, Louis le Bègue, Charles le Simple) ou, plus fréquemment, orientaux (Louis le Germanique, Louis de Saxe, Charles le Gros, Arnulf, Louis l'Enfant, les rois et empereurs ottoniens).

L'histoire de la Lotharingie a déjà fait l'objet de nombreux travaux, en français, en allemand et en anglais, mais l'étude de Jens Schneider ne fait pas double emploi avec les travaux jusqu'ici consacrés à cet espace, et ce pour deux raisons principales. La première est un souci de remettre à plat le dossier, en se demandant jusqu'à quel point l'ensemble lotharingien, pendant les courtes décennies de son indépendance comme pendant les longues périodes d'intégration à des ensembles plus vastes, a pu connaître une cohérence, être perçu ou se percevoir comme distinct et doté d'une identité propre. Le nom de *Lotharingia* s'est en effet transmis à la Lorraine (en allemand *Lothringen*) : ce trait est-il le signe d'une identité plus ancienne, remontant à l'époque pour laquelle les historiens placent sur la carte un royaume qu'ils appellent Lotharingie ? La seconde raison tient à la nature des sources utilisées pour questionner l'existence de la Lotharingie : alors que la plupart des historiens se concentrent sur les chroniques et les diplômes en latin, l'auteur, sans les négliger pour autant, utilise avec une certaine virtuosité les sources en langue vernaculaire et les interroge de manière originale. Il ouvre ainsi une série d'enquêtes qui font du livre un ouvrage foisonnant, où des éléments d'abord juxtaposés forment peu à peu un tableau global et convaincant. Nous nous attarderons donc sur deux de ces enquêtes pour évoquer la méthode et les résultats de l'auteur.

L'auteur s'interroge à nouveaux frais sur une question souvent débattue : celle des limites de la Lotharingie. En allant traquer dans un grand nombre de sources, en particulier narratives, les mentions possibles d'une appartenance d'un *pagus*, d'une localité ou d'un cours d'eau au *regnum Lotharii*, Jens Schneider conclut avant tout au caractère mouvant des frontières lotharingiennes, régulièrement modifiées à l'occasion des très nombreux partages qui émaillent la période ; il remarque aussi que la frontière linguistique, qui traverse le royaume de part en part, n'a jamais influencé ces partages. Ces remarques générales ne l'empêchent pas de proposer des réponses fermes et argumentées sur l'appartenance ou non de tel ou tel territoire à la Lotharingie : ainsi la Frise, parfois considérée comme ayant tout entière fait partie de la part de Lothaire, ne lui aurait été rattachée que de façon marginale, les régions situées au-delà du Zuiderzee et des branches les plus septentrionales du Rhin devant être imputées au royaume de Germanie *stricto sensu* ; de même, l'auteur tranche fermement en faveur de l'appartenance à la Germanie des *pagi* de la rive droite du Rhin (face à Cologne et Bonn). Des cartes (deux originales et d'autres reprises d'ouvrages

antérieurs) et de nombreux tableaux permettent de résumer à la fois les débats existants et l'apport des sources. L'instabilité des frontières de la Lotharingie rejoint celle de son nom : ce n'est que tardivement, après 950, et depuis l'extérieur, chez Liutprand de Crémone par exemple, que les noms de *Lotharingia* (pour la région) ou de *Lotharienses* (pour ses habitants) apparaissent, pour s'imposer seulement après l'an mil. Le nom est donc apparu, faute de mieux, pour désigner de l'extérieur un espace longtemps disputé, sans cohérence linguistique ni politique, qui n'était pas une Austrasie continuée (ni Reims ni Mayence n'étaient lotharingiennes, tandis que des bribes de Bourgogne, d'Alémanie, de Frise, et même de Neustrie avec Cambrai, s'y étaient ajoutées), et encore moins une Gaule Belgique reconfigurée. L'espace lotharingien ne fut pas un territoire, ni même deux (les haute et basse Lotharingie des manuels), mais une juxtaposition de territoires au style et aux fonctionnements économiques, sociaux et politiques propres.

Mais l'intérêt principal de cette étude réside sans doute dans l'enquête menée autour des sources vernaculaires. Jens Schneider a recensé toute la production en langues romanes et tudesques liées à la Lotharingie, que ces sources aient été produites à l'intérieur des frontières ou immédiatement à l'extérieur, mais en lien avec les élites lotharingiennes et dans un contexte d'interaction avec le royaume : c'est en effet dans l'orbite des monastères de Wissembourg et de Saint-Amand qu'ont été produits des textes aussi importants, et parfois célèbres, que le *Ludwigslied*, la *Cantilène de Sainte-Eulalie* ou l'*Evangelienbuch* d'Otfrid de Wissembourg. Deux annexes importantes proposent une édition avec traduction bilingue du *Ludwigslied*, ainsi qu'un catalogue de la production vernaculaire, avec indication des éditions de référence. La conclusion qui s'impose à la lecture de ces textes est que le *regnum Lotharii*, dépourvu de frontières stables, de cohérence interne ou d'identité propre, était ressenti comme une partie du monde franc, que l'identité politique y était franque et que l'on y chantait les exploits d'un roi franc comme le héros du *Ludwigslied* sans voir en lui un roi des Francs « de l'Ouest », « de l'Est » ou « médians ». Vaincre les païens reste une prérogative du roi franc chrétien, sans que celui-ci soit annexé ou revendiqué au nom d'une construction politique plus étroite.

L'ouvrage est abondamment pourvu en tableaux, annexes, cartes et catalogues. On remarquera en particulier un catalogue des chartes et diplômes, tant privés qu'épiscopaux ou comtaux, un tableau récapitulant les mentions du titre de *dux* pour l'espace lotharingien, ou encore un catalogue des dédicaces des églises et établissements réguliers connues pour la période. Une bibliographie imposante et un index des noms de lieux et de personnes complètent le volume. Enfin et surtout, l'auteur propose au lecteur francophone un précieux résumé d'une vingtaine de pages, qui offre une béquille toujours rassurante à ceux d'entre nous qui n'ouvrent un livre allemand qu'avec stupeur et tremblement !

Alban Gautier

Bertrand HAAN, *Une paix pour l'Éternité. La négociation du traité du Cateau-Cambrésis*, Madrid, Casa de Velásquez, 2010, 279 p. (Bibliothèque de la Casa de Velásquez, 49). Prix : 23 €.

Le traité du Cateau-Cambrésis a été l'objet d'interprétations multiples. On y a vu notamment le temps d'arrêt des guerres d'Italie, le début de l'engagement dans les guerres de religion – un motif officiellement avancé du côté français pour détourner

l'attention de l'échec militaire et diplomatique et justifier un accord déséquilibré – ou encore l'avènement de « la prépondérance espagnole », selon l'expression de Henri Hauser. Depuis 1889, ces négociations de paix n'ont plus bénéficié d'une étude circonstanciée. B. Haan en offre une nouvelle lecture approfondie. Pour ce faire, il s'appuie sur une large enquête heuristique menée à travers les dépôts d'archives et les cabinets des manuscrits des bibliothèques de France, d'Espagne et de Belgique ou encore à la British Library<sup>1</sup>. Le fleuron en est sans conteste un manuscrit constitué par Viglius en qualité de garde des archives, qu'il a découvert à la Bibliothèque nationale de France. Ce registre contient presque l'intégralité des dépêches des plénipotentiaires de Charles Quint et de Philippe II entre 1555 et 1559. Le dépouillement des sources éditées et de la littérature sur le sujet est lui aussi d'importance (p. 231-257). Bien peu de travaux ont échappé à l'attention de l'auteur<sup>2</sup>.

Le traité de 1559 n'est qu'un épisode, marquant sans aucun doute, d'une succession de rivalités et de conflits entre les Habsbourg et les Valois. Les uns et les autres ont pour ambition l'hégémonie et l'affirmation de leur réputation. Plus concrètement, les pourparlers du Cateau-Cambrésis sont l'aboutissement d'années de guerre et de tentatives infructueuses de mettre fin aux conflits. Le succès des armes ou de la diplomatie sourit tantôt aux uns tantôt aux autres. Ainsi, la Conférence de Marck (1555) puis la Trêve de Vaucelles, l'année suivante, sont-elles favorables à la France. La bataille de Saint-Quentin (1557) inverse le rapport de forces au bénéfice de Philippe II. Les deux monarchies sortent de plus en plus éprouvées de ces événements, sans atteindre le résultat convoité, la reconnaissance de la suprématie en Europe. Plusieurs éléments les poussent à chercher un terrain d'entente : l'équilibre de fait qui s'est établi, la défection ou le ralliement d'alliés, le coût énorme de la guerre, la chute du crédit des deux souverains et les pressions des milieux financiers ainsi que, dans une moindre mesure, les troubles internes politiques et religieux.

Sous ces contraintes, de laborieuses négociations sont entamées à l'abbaye de Cercamp en octobre et novembre 1558 avant de se poursuivre au Cateau en février 1559 jusqu'à leur conclusion au début d'avril. Leur description détaillée permet à l'auteur de démontrer les mécanismes de la négociation, les principes et les concepts juridiques, les idéaux de paix et de justice qui la sous-tendent, les stratégies développées dans chaque camp. B. Haan offre de la sorte un éclairage bienvenu sur la diplomatie du XVI<sup>e</sup> siècle, ses contraintes et ses méthodes. Deux styles s'affirment. Les délégués espagnols se montrent constants, fermes, tenaces et déterminés en dépit de la rudesse des discussions. Ils se mettent en situation de ne jamais devoir demander, mais bien de répondre aux propositions de la partie adverse. Celle-ci ressent durement le fait de ne plus être en position de force. Elle est sur la défensive, plus

1. – Le manuscrit coté 12561-12569 de la Bibliothèque royale de Belgique n'a apparemment pas été consulté. Il concerne divers traités de paix de 1435 à 1559. Aux folios 270-274 figurent « la teneur, les pouvoirs et procuration dudit seigneur ducq d'Alve », 1559. L'auteur dispose peut-être de ces renseignements par le truchement d'une autre source.

2. – On citera H. SOLY, W. BLOCKMANS, P. BURKE (dir.), *Charles Quint 1550-1558, l'empereur et son temps*, Anvers, 1999; L.-P. GACHARD, *Retraite et mort de Charles Quint au monastère de Yuste. Lettres inédites*, 3 vol., Bruxelles, 1854-1855 (Commission royale d'Histoire, col. in-8°). Sur Simon Renard (p. 41, note 15), on consultera aussi P. DELSALLE, *Charles Quint et la Franche-Comté. Portraits et lieux de mémoire*, Besançon, 2008, et la notice de M. Van Durme dans le *Nationaal biografisch woordenboek*, t. X, Bruxelles, 1983, col. 539-541.

encline à une logique de concessions, parfois victime de sa précipitation et souvent amenée, par la force des choses, à dévoiler ses intentions. D'autre part, Albe et Granvelle introduisent progressivement des arguments d'ordre religieux dans le débat. Ils inaugurent de la sorte une diplomatie confessionnelle. Le but est d'affaiblir la France, qui est la plus exposée aux dissidences religieuses. La monarchie espagnole tend à se présenter comme l'unique rempart contre l'hérésie dans la Chrétienté.

Les débats s'inscrivent dans la continuité, sans répétitions ni revirements. Les pas franchis à Marck, Vaucelles, Marcoing et Lille restent définitivement acquis lors de l'ouverture des négociations en 1558-1559. C'est d'autant plus facile qu'un nombre restreint d'acteurs, presque toujours les mêmes, se retrouve autour de la table. Le choix des souverains est limité en raison des compétences nécessaires, politiques et juridiques, et de l'indispensable équilibre dans les dignités. Seuls quelques-uns de leurs fidèles répondent à toutes ces conditions. La stratégie à mener divise parfois les délégués à la table des négociations d'une part et, d'autre part, leurs interlocuteurs éloignés, le souverain et les conseillers qui l'entourent.

En dépit de ces éventuelles divergences, l'aboutissement qu'est l'accord de paix est fondamentalement un acte des souverains. C'est la conclusion qui se dégage de la lecture des traités : les princes y apparaissent auréolés de toutes les vertus, en qualité d'exécuteurs du plan divin. Au-delà de l'image conventionnelle, leur participation dans le processus n'en est pas moins effective, voire quasi exclusive lorsqu'il s'agit des implications familiales dérivant de l'accord entre les parties. En effet, seule une paix honorable, mais scellée dans une alliance matrimoniale semble pouvoir apporter une réponse satisfaisante à des espérances souvent contradictoires. Elle implique aussi un changement immédiat et radical des relations, elle appelle une réconciliation publique et parfois ostentatoire des princes et de leurs maisons. Dans l'esprit du temps, paix, justice et amitiées sont étroitement liées.

À ces égards, le traité du Cateau-Cambrésis s'inscrit parfaitement dans la succession des conventions conclues depuis l'accord de Madrid (1526) jusqu'à la Paix des Pyrénées (1659). Certes bilatérales, elles ont cependant pour ambition d'assurer les équilibres au sein de l'Europe.

L'étude est suivie de l'édition scientifique du traité, à partir des documents originaux, et de quelques actes complémentaires. Des résumés en français, espagnol et anglais offrent une première approche du contenu. Enfin, un utile index des noms de personnes, de lieux et des sujets facilite les recherches au sein de l'ouvrage.

Claude Bruneel

Jérôme GRÉVY (dir.), *Sortir de crise, Les mécanismes de résolution des crises politiques (xvi<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, 244 p.

Jérôme Grévy, professeur à l'université de Poitiers, s'interroge dans l'introduction sur les notions de crise et de sortie de crise. Celle-ci est en effet révélatrice des enjeux de la crise. Chaque crise est unique, possédant sa propre temporalité et aboutissant quelquefois à un état de crise, c'est-à-dire à une situation vécue comme anormale, mais que les protagonistes finissent par accepter. S'il n'y a pas de sortie de crise et que l'exceptionnel devient la normalité, la crise ne peut en effet plus prendre fin. La sortie de crise suppose une rupture : il faut accepter de sortir de la crise mais aussi de ne pas revenir à un ordre ancien. La sortie de crise ne revêt pas de caractère automa-

tique : elle suppose toujours l'action résolue des hommes. L'État joue par ailleurs un rôle décisif dans ces processus, lui seul disposant des moyens nécessaires pour sortir de la crise. Il se doit en outre de préserver l'unité nationale et la solution à la crise passe souvent par la construction d'un projet mobilisateur. Trois thèmes ont été privilégiés dans cet ouvrage. Le premier est celui des amnisties : la sortie de crise est alors liée à une procédure dans laquelle les protagonistes savent se pardonner et dépasser leurs différends. Le deuxième est celui de la ruse : la sortie de crise n'est possible qu'au prix d'un détournement des règles. Le troisième est enfin celui de la sublimation : un travail sur les représentations est, dans ce cas, nécessaire pour dépasser le conflit. Les sorties de crise évoquées dans ce livre ne fournissent ni recette ni modèle, mais elles constituent cependant, selon Jérôme Grévy, des leçons qu'il est possible de méditer.

La contribution de Nicolas Lestieux, étudiant à l'université de Limoges, s'intitule *Servir le roi, servir l'État : la remontrance d'ouverture d'André de Nesmond à Nérac (1600)*. En 1600, André Nesmond, membre du parlement de Bordeaux, précocement rallié à Henri IV, est nommé président de la Chambre de justice de Nérac chargé de juger les contrevenants à l'édit de pacification. Lors de l'ouverture des travaux de la Chambre, il prononce un discours solennel consacré à l'amnistie. Selon lui, il est plus utile d'oublier les crimes commis pendant la guerre civile que de les juger : l'oubli des crimes est nécessaire pour vivre en paix. Le roi magnanime se doit de pardonner. André Nesmond, qui n'est guère favorable à la tolérance du protestantisme, l'accepte pourtant au nom de l'union du royaume face à l'ennemi extérieur. L'important est de servir le roi, ce qui revient à servir l'État pour le retour de la paix dans l'intérêt commun. Fadi El Hage, qui termine une thèse sur les maréchaux de France sous l'Ancien Régime, a travaillé sur *La France et la sortie de la crise de la Ligue sous le règne d'Henri IV*. La mort de François d'Alençon, l'héritier présomptif du trône, ouvre une crise dynastique : le roi de Navarre, qui est protestant, peut en effet désormais prétendre à la succession. La situation s'aggrave encore avec l'assassinat des Guise puis celui d'Henri III. Sortir de la crise en ralliant les ligueurs suppose l'emploi de moyens très différents. Henri IV doit mettre fin au dédoublement des institutions, par exemple en fusionnant les deux parlements de Paris. Beaucoup d'anciens rebelles obtiennent de nouveaux titres, ce qui est une marque de pardon et d'oubli. Le ralliement des ligueurs au Bourbon est cependant loin d'être unanime et solide. Un certain nombre d'entre eux quittent la France après l'échec de leur parti. Beaucoup d'autres peuvent basculer à tout moment dans la rébellion. La question religieuse peut toujours resurgir. C'est peut-être l'assassinat d'Henri IV qui permet en fait de clore réellement la crise. Jusqu'en 1610, beaucoup perçoivent en effet Henri IV comme un hérétique soi-disant converti et comme un tyran. L'avènement de Louis XIII, baptisé catholique, règle ce problème. La crise de la Ligue, qui éclate quand Henri de Navarre devient le prétendant au trône, ne peut vraiment s'achever qu'au moment de sa disparition.

Hugues Marquis, professeur agrégé à l'IUFM de Poitou-Charentes, consacre sa communication à *Effort de guerre et sortie de la Terreur en Charente (1794-1795)*. La Terreur, en Charente comme dans beaucoup d'autres départements, est d'abord associée à l'effort de guerre : effort humain avec d'importantes levées de troupes, effort matériel avec de multiples réquisitions qui sont supérieures à la capacité de production du département. Les institutions sont mobilisées pour soutenir cet effort de guerre que des représentants en mission viennent encadrer. D'un point de vue

politique, la Terreur est souvent mise en place par les municipalités qui s'appuient sur des comités de surveillance. La sortie de la Terreur se traduit par l'épuration des districts. En matière de réquisition, la politique terroriste reste un certain temps à l'ordre du jour, mais les charges liées à l'effort de guerre diminuent cependant à partir de l'automne 1795. La sortie de la Terreur marque donc un essoufflement de l'effort de guerre. La Charente ne connaît cependant pas de contre-révolution, peut-être parce que la répression politique est restée modérée dans ce département pendant la Terreur. Pierre Triomphe, agrégé et docteur en histoire, s'interroge sur les *difficultés de sortir d'une crise politico-confessionnelle : le Gard après la Terreur blanche de l'été 1815*. Au cours de l'été 1815, le Gard traverse une crise marquée par l'effondrement des structures étatiques. Elle oppose les royalistes locaux, presque exclusivement catholiques, aux patriotes, majoritairement protestants. Les royalistes gardois, qui ont le sentiment d'avoir été victimes d'exactions pendant les Cent-Jours, craignent un nouveau soulèvement bonapartiste. Contrôlant le département, ils s'appuient sur un royalisme populaire puissant. Or les classes populaires profitent des troubles pour venger les souffrances passées, assassinant une centaine de personnes et pillant les demeures de leurs ennemis. L'État central juge à ce moment que la menace révolutionnaire est toujours sérieuse. La crise méridionale paraît d'autre part mettre en cause l'unité même du royaume. Le pouvoir parvient cependant à s'imposer en alliant négociations et répression. L'atténuation de la crise économique facilite aussi le retour au calme. La pacification des esprits et le rapprochement entre les royalistes et les libéraux modérés échouent toutefois en raison du contexte national (assassinat du duc de Berry en 1820). Tout au long de la Restauration, le clivage confessionnel persiste dans le Gard. Des deux côtés s'affirme une mémoire identitaire et victimaire qui prolonge la crise. 1830 peut donc apparaître comme un 1815 à l'envers. Seules les nécessités de la lutte politique contre les candidats du pouvoir amènent à une certaine recomposition des forces partisans à partir du règne de Louis-Philippe.

Olivier Berger, doctorant en histoire contemporaine, évoque la *résolution de l'impôt de guerre des 10 millions, une sortie de crise majeure au sein de la guerre franco-allemande de 1870*. La guerre de 1870 est marquée par l'occupation de l'Île-de-France. Les Allemands demandent aux conseils municipaux de subvenir à leurs besoins. Les communes s'y résignent jusqu'au moment où, en plein armistice, l'occupant demande à toute la Seine-et-Oise un impôt extraordinaire de dix millions de francs. Or les municipalités sont alors ruinées. La crise prend une coloration politique, économique et militaire. Les Allemands semblent en fait fascinés par la richesse de la France. Porter un coup à la puissance française ne peut se faire que par l'épuisement de ses ressources. Ainsi, elle ne pourrait plus, à l'avenir, attaquer l'Allemagne. L'impôt de guerre extraordinaire est aussi un moyen de pression sur les populations : on leur fait comprendre que la poursuite du conflit amènerait les plus grands malheurs sur la France. Les diplomates jouent un rôle important dans la sortie de la crise, la convention d'armistice et le traité de paix suspendant les impôts de guerre. Surtout, le rôle des maires est décisif, au péril de leur vie et de leur liberté. Les Allemands savent par ailleurs faire preuve de souplesse. Ils ont en effet atteint leur but : les élections ont donné une majorité conservatrice favorable à la paix. La stratégie bismarckienne a donc été un succès complet. La communication de Sébastien Jahan, maître de conférences à l'université de Poitiers, porte sur le *Guatemala : l'impunité et l'oubli. La mémoire comme enjeu de la sortie de crise*. Le

Guatemala connaît, des années 1960 aux années 1990, un long conflit interne qui a coûté la vie à environ 200 000 personnes et provoqué le déplacement forcé de près d'un million et demi d'autres. Des accords de paix sont signés en 1996, mais le Guatemala n'est pas encore vraiment sorti de crise comme le montre le niveau de violence extrêmement élevé qui persiste dans ce pays. Cette situation s'explique en partie par les séquelles du conflit qui a développé une culture de la violence. Les comptes de la période n'ont, en outre, pas été vraiment apurés : les responsables des crimes sont restés impunis et les dirigeants guatémaltèques comme une partie de la société civile entretiennent l'oubli de ces faits. En 1998, le rapport « Guatemala nunca más » a pourtant recommandé que les faits soient reconnus et que des sanctions judiciaires soient prises. Les avancées restent cependant timides : la justice et l'État guatémaltèques s'efforcent de freiner les poursuites engagées contre les principaux responsables politiques ou militaires des violences. Il est en fait possible d'évoquer une véritable politique de l'oubli : le conflit armé n'est ainsi pas évoqué dans les manuels scolaires. Les massacres ne sont pas commémorés par l'État mais par les Indiens et l'Église catholique. On peut dans ces conditions évoquer une fracture mémorielle qui accentue l'écart entre le Guatemala rural et indien d'une part et le Guatemala urbain et ladino d'autre part. L'amnésie organisée aboutit donc, selon Sébastien Jahan, à une accentuation des tensions identitaires fondées sur l'appartenance ethnique. La sortie de crise reste de ce fait inaboutie.

Christine Manigand, professeur en histoire contemporaine à l'université de Poitiers consacre sa contribution à la sortie de la crise de la Communauté européenne de défense : les conditions de la relance jusqu'à la signature des traités de Rome. Le rejet de la CED par la France le 30 août 1954 porte un coup dur à la construction européenne. Pourtant, la signature des traités de Rome intervient moins de trois ans après. Trois hommes originaires du Benelux (Spaak, Bech, Beyen) prennent les initiatives essentielles. Ils savent faire la synthèse entre les ambitions atomiques de la France et le projet de Marché commun soutenu par les Allemands et les Italiens. Les négociateurs savent contourner la méfiance, voire l'hostilité, d'un très grand nombre de Français à l'égard du libre-échange. En 1956, l'effet Suez et la répression soviétique en Hongrie poussent par ailleurs les gouvernements européens à s'entendre. La ratification des traités de Rome passe presque inaperçue de l'opinion française. En Allemagne, en Italie et dans les États du Benelux, les majorités favorables aux traités sont très larges. Il n'y a donc pas de bataille du Marché commun comme il y avait eu une bataille de la CED. La communication de Thomas Marty, doctorant, porte sur *Les réformes électorales législatives comme facteurs de sortie de crise (1875-1885)*. Le changement de règle électorale peut permettre une sortie de crise. La réforme peut certes pousser à l'accentuation des débats, mais elle incline plus souvent à la collaboration et au consensus. Après plusieurs crises fondatrices, la III<sup>e</sup> République se stabilise autour du scrutin uninominal majoritaire qui perdure de 1889 à 1914. François Dubasque, maître de conférences à l'université de Poitiers, s'interroge sur *la réforme de l'État, solution à la crise française des années 1930 ?* Comment expliquer que la révision de la constitution puisse, dans les années 1932-1936, apparaître à de nombreux acteurs politiques comme la seule voie de salut pour un pays confronté à une crise multiple ? Les remèdes prescrits par les différents gouvernements pour remédier au marasme économique s'avérant inefficaces, l'instabilité ministérielle chronique débouche sur un climat de méfiance que viennent renforcer divers scandales. C'est alors que la réforme des institutions apparaît comme une impérieuse nécessité : il s'agit d'abord de remédier à la faiblesse de l'État. Mais que faut-il faire ? S'agit-il de

réviser les lois constitutionnelles de 1875 ou simplement de les aménager ? Convient-il de privilégier les transformations des structures économiques et sociales ou les réformes politiques ? L'idée de réforme de l'État peut entraîner une certaine recomposition du paysage politique. Le front révisionniste repose cependant sur un fragile amalgame de projets parfois contradictoires, oscillant entre réforme libérale et fascisme. À partir de 1932, le débat sur la réforme de l'État pénètre les milieux parlementaires, mais le parlement ne se saisit réellement de la question qu'à partir de février 1934. Cependant, après plusieurs mois de campagne révisionniste, les résultats sont minces. La démission de Doumergue, le 8 novembre 1934, consacre l'échec du mouvement, tout en satisfaisant la gauche, ce qui révèle la persistance des clivages politiques. Ceci ne doit cependant pas conduire à sous-estimer l'importance du mouvement révisionniste qui devait l'emporter en 1958 mais aussi contribuer, dès les années 1930, à l'organisation d'une véritable présidence du Conseil. La contribution de Guillaume Bourgeois, maître de conférences à l'université de Poitiers, est intitulée *Octobre 1939: sortir de la crise pacifiste pour continuer à faire la guerre*. La situation française est complexe pendant l'automne 1939. La déclaration de guerre suscite déjà de nombreuses réticences chez des parlementaires de droite ou de gauche qui estiment que tout n'a pas été fait pour sauvegarder la paix. L'effondrement rapide de la Pologne semble ensuite faire disparaître le prétexte de la guerre. Quelques semaines après l'entrée en guerre, le monde politique et parlementaire connaît la cristallisation d'un mouvement pacifiste relativement massif. Allemands et Soviétiques font des propositions de paix, mais le basculement des communistes qui, à partir du début du mois d'octobre 1939, condamnent la guerre, permet à Daladier de reprendre l'avantage. Le parti pacifiste est dès lors condamné à faire profil bas, sous peine d'être assimilé au complot soviéto-nazi. Zeffiro Ciuffoletti, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Florence, s'interroge sur la *résolution des crises politiques dans l'Italie du xx<sup>e</sup> siècle*. Il apparaît particulièrement difficile, pour l'Italie, de résoudre ses crises. Le système politique italien peine à intégrer les masses et l'opposition radicale entre les forces politiques gêne le bon fonctionnement de la démocratie. Le déclin de la Première République laisse face à face des forces politiques qui abusent du populisme et de la démagogie, détériorant le tissu démocratique du pays.

Jean-Marc Guislin, maître de conférences à l'université de Lille 3 a travaillé sur *les multiples sorties de la crise du 16 mai 1877*. L'opposition entre les monarchistes, qui tiennent le Sénat et la présidence de la République, et les républicains, majoritaires à la Chambre des députés, atteint son paroxysme en mai 1877. La crise du 16 mai connaît en réalité plusieurs sorties : après la dissolution de la Chambre des députés, il convient de citer le triomphe des républicains, lors des élections d'octobre. Les conservateurs refusent cependant de tirer les conséquences de la relative victoire des républicains. Mais Mac Mahon accepte finalement de se soumettre et laisse à Dufaure la liberté absolue de composer son ministère. En décembre, le Maréchal accepte un retour complet à la logique du régime parlementaire. La sortie de crise est complétée par l'épuration administrative et l'invalidation de nombreuses élections. En janvier, les députés votent l'amnistie pour les délits et contraventions commis du 16 mai au 4 décembre 1877, ce qui constitue une loi d'apaisement. Pour clore le temps des désordres, le gouvernement Dufaure s'emploie en 1878 à la réussite de l'exposition universelle et à la relance de l'économie, ce qui aboutit au plan Freycinet. En 1879, l'acquisition de la majorité au Sénat par les républicains puis la démission de Mac Mahon et son remplacement par Grévy confirment la victoire républicaine. La République, désormais victorieuse, peut s'autocélébrer afin de

mieux rassembler les Français : la Marseillaise devient l'hymne national et le 14 Juillet la fête nationale, les chambres retournent à Paris. Les républicains, en fait, entendent mettre fin à une période de discordes politiques ouverte en 1851 et dont la crise du 16 mai a été le dernier épisode. Parmi les facteurs qui facilitent la sortie de crise, il faut citer le calme des républicains et le respect, en définitive, de la constitution par Mac Mahon, qui participe du même refus d'une escalade. Jérôme Grévy s'est consacré au *dénouement des crises ministérielles. 1879-1889*. La vie politique pendant la Troisième République est parsemée de crises ministérielles dont la multiplication finit par provoquer le développement d'un antiparlementarisme de plus en plus virulent. Jérôme Grévy entend comprendre la fonction de ces crises en décryptant les mécanismes mis en œuvre pour en sortir. En dix années, la III<sup>e</sup> République voit se succéder quatorze ministères. La récurrence de ces crises tient à la nature particulière du parlementarisme républicain. En l'absence de partis politiques structurés et pérennes, les majorités sont fluctuantes. La crise de 1877-1879 fait en outre tenir pour intangible l'impossibilité de dissoudre la Chambre des députés. De ce fait, la crise ministérielle ne met pas en danger le député qui vote contre le cabinet. Cette instabilité est acceptée parce que les républicains voient en elle le plus sûr moyen d'empêcher le retour du pouvoir personnel qui, pour eux, représente le mal par excellence. L'instabilité parlementaire constitue en fait un dispositif permettant d'éviter que le pouvoir exécutif soit concentré dans les mains d'un seul homme. Mais ce point fondamental de la culture politique des républicains est nécessairement implicite, sous peine d'aboutir à une mise en cause du régime. Cela explique la dramatisation des crises toujours présentées comme des moments exceptionnels. Cette dramatisation crée l'événement politique et érige les députés en maîtres du jeu : la représentation parlementaire n'est donc pas un leurre. Le parlement n'est plus une chambre d'enregistrement comme sous le Second Empire, c'est un lieu de décision. La crise est de ce fait une nécessité qui marque que l'on est en République. Elle s'accompagne par ailleurs de rituels, par exemple celui du renversement du gouvernement qui montre que le pouvoir change de mains selon des règles bien établies. Il n'y a plus de coup d'État à craindre et il est possible de mettre fin aux crises politiques dans le cadre d'un parlementarisme à la française, c'est-à-dire sans recours à la dissolution de la Chambre des députés. La répétition des crises finit cependant par lasser l'opinion. Les longues négociations suscitent la risée de l'opposition qui se moque d'un pouvoir faible qui accélère la décadence de la France. Le système n'est pourtant pas dépourvu de qualités. En fait, il permet, selon Jérôme Grévy de sortir le pays de la spirale des révolutions et des coups d'État. Les crises révèlent aussi la tension qui existe dans la France démocratique des années 1880, entre aspiration à l'ordre et crainte de la confiscation du pouvoir par un seul. Le régime est cependant affaibli par l'absence d'une véritable opposition au parlement en raison de la faiblesse et des divisions de la droite.

Solange Vernois, maître de conférences à l'université de Poitiers, s'interroge sur *l'exemple paradoxal de La Guerre et la Paix de Picasso (1952)*. *La Guerre et la Paix*, conçue en 1952, s'inscrit dans la continuité de l'itinéraire artistique de Picasso. *La Paix*, en particulier, entend signifier la joie libératrice au lendemain de la seconde guerre mondiale. Le mythe de Picasso résistant et militant contre le nazisme est alors très fort. Le contexte est aussi marqué par la guerre froide. Dans le cadre de son engagement communiste, l'artiste vient de peindre *Massacre en Corée*. *La Guerre et la Paix* apparaît cependant comme un semi-échec. L'analyse de Simone Viscola, professeur à l'université de Florence, porte sur l'interprétation du *Risorgimento pour sortir*

*de crise. La culture historique en Italie, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au fascisme.* L'État italien, né sans véritable participation des masses, a toujours souffert d'un manque de légitimité. D'où une sorte de crise permanente que les historiens ont essayée d'expliquer. Leur attention s'est principalement portée vers le *Risorgimento*. La recherche d'une voie pour sortir des crises conduit donc à se demander pourquoi l'Italie manque d'une cohésion nationale qui lui permette de surmonter les moments de crise. Simone Viscola analyse trois moments particulièrement importants pour cette réflexion : la fin du dix-neuvième siècle, la Grande Guerre et la crise de l'État libéral qui conduit au fascisme. La communication de Philippe Cauvet, maître de conférences à l'université de Poitiers, est intitulée *la Question territoriale dans la sortie de crise en Irlande du Nord : une approche historique*. La question du territoire est une composante centrale du problème irlandais. Une majorité des représentants de la nation irlandaise refuse longtemps d'accepter la partition de l'île. La sortie de crise n'est possible qu'avec l'Accord du Vendredi saint, en 1998, qui aboutit à une reformulation des articles 2 et 3 de la constitution : l'Irlande est devenue un espace partagé par différents groupes identitaires. La déterritorialisation de l'identité irlandaise a en fait beaucoup progressé dans les années 1990, mais le lien entre territoire et identité continue, dans les années 2000, de faire l'objet d'un effort de réflexion et de redéfinition. Le débat est d'ailleurs en fait ancien, puisque la question avait déjà été évoquée au début du XX<sup>e</sup> siècle ou dans les années 1950. L'idée que la nation n'est pas un concept territorial n'est donc pas chose nouvelle dans le nationalisme irlandais et si celui-ci, en acceptant un compromis, a permis de trouver une sortie à la crise nord-irlandaise, c'est en raison de sa nature multiple et fluide.

Philippe Roger

Philippe DESMETTE, *Dans le sillage de la Réforme catholique : les confréries religieuses dans le nord du diocèse de Cambrai (1559-1786)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2010, 424 p. (Mémoires de la Classe des Lettres, 3<sup>e</sup> série, t. XLX, n<sup>o</sup> 2064).

« Espérant par l'observance d'icelles [règles de la confrérie] vivre à l'advenir en bonne amitié, police et concorde par ensemble, ce que pourrait redonder au plus grand honneur de Dieu et la benoîte Vierge Marie, mesme pour l'avancement du salut des dicts remontrants ». C'est par cette citation d'un texte de l'archevêque de Cambrai, Guillaume de Berghes approuvant en 1608 la confrérie de Notre-Dame de la Tombe à Kain que commence la thèse de Philippe Desmette (désormais Ph. D.). On ne pouvait mieux souligner l'importance du phénomène confraternel comme instrument du culte divin, outil du soin des âmes et support du lien social. Ph. D. inscrit sa thèse dans des bornes chronologiques claires (de 1559, date de la réforme des diocèses à 1786, qui marque la suppression des confréries par Joseph II) ; il a retenu comme cadre le nord du diocèse de Cambrai et spécifiquement les sept doyennés septentrionaux du diocèse (Bavay, Binche, Chièvres, Halle, Lessines, Mons et Saint-Brice). Cette thèse, qui a été recalibrée pour la publication, s'accompagne, publiée par Hannonia, d'un volume relatif au répertoire des confréries identifiées et des sources disponibles.

Ph. D. a mis à contribution les archives des confréries elles-mêmes, conservées le plus souvent dans les fonds des paroisses. Les Archives du Vatican ont fourni de nombreux brefs octroyés aux confrères. L'auteur dut s'accommoder de la perte des registres du Vicariat, mais put tirer parti des visites pastorales et des statuts synodaux. L'auteur a en revanche fait le choix de ne pas exploiter les sources matérielles *lato*

*sensu* (statues, peintures, orfèvreries, etc.). Ph. D. envisage les confréries dans leur globalité, c'est dire qu'il prend en compte les fidèles et leurs relations au sacré et à l'Église, sans négliger la dimension institutionnelle, l'administration, les finances et la gestion qui occupaient largement les associés. Il demeure que notre jeune collègue, qui enseigne aux Facultés universitaires Saint-Louis depuis 2006, s'en tient à une définition restrictive, en ne gardant en observation que les confréries pour lesquelles les pratiques pieuses constituent l'objet premier, quels que soient par ailleurs leurs lieux d'implantation (églises paroissiales, hôpitaux, maisons religieuses, etc.).

La thèse forte pour le texte principal de 342 pages est distribuée en neuf chapitres réunis en deux grandes parties : le développement et l'organisation des confréries, la vie confraternelle qui oscille entre nouveautés et traditions. La plus grande partie des confréries ont leur siège dans les paroisses (446 cas), qu'elles soient attachées au grand autel, à une chapelle ou à un autel secondaire. La place de ces groupements chez les réguliers demeure assez limitée. La date de fondation de 130 confréries sur 519 n'a pu être repérée. La période 1660-1679 est la plus riche en créations, les basses eaux du xviii<sup>e</sup> siècle sont confirmées en dépit d'une reprise timide des créations de 1712 à 1739. Les autorités civiles urbaines peuvent intervenir ; elles ne manquent pas de le faire jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. C'est notamment le cas à Mons et à Ath. Dans le monde rural, les échevinages n'ont jamais acquis de réelles prérogatives en la matière. On ne peut noter d'interventions épiscopales significatives jusqu'à l'épiscopat de Louis de Berlaymont qui marque dans les années 1570 à 1580 une étape significative. Une politique en matière de confréries se met en place dans l'esprit du concile de Trente. François Van der Burch, figure de proue bien connue (ne parle-t-on pas du Borromée belge ?) s'implique pleinement dans l'érection de confréries qui, rappelle-t-il en 1629, « augmentent de beaucoup la dévotion et le salut des fidèles ». Au xvii<sup>e</sup> siècle, il n'est plus guère question d'érection de confrérie sans que l'ordinaire n'intervienne. Toutefois, il appert que les groupements anciens fondés avant le xvii<sup>e</sup> siècle échappent à tout contrôle (p. 80). L'obtention d'indulgences épiscopales tend à se raréfier à partir du second xvii<sup>e</sup> siècle, quand se développe l'usage de solliciter des indulgences pontificales. Les deux démarches – obtention d'indulgences, érection – sont désormais liées à ce point que l'on confond souvent l'acte d'érection et la concession d'indulgences.

La confrérie est une institution disposant d'un patrimoine qu'il faut gérer. Les confrères élisent au moment de la fête patronale un ou plusieurs maîtres appelés parfois connétables dont le profil social demeure souvent inconnu. Le curé de la paroisse occupe dès le début du xvii<sup>e</sup> siècle une position dominante. La fonction du directeur dans une confrérie post-tridentine permet le contrôle de l'administration et de l'organisation (p. 102). La fonction du mambour, qui perçoit l'ensemble des revenus de la confrérie et en acquitte les dépenses, se généralise au xvii<sup>e</sup> siècle. L'assemblée générale des membres est un temps fort, en dépit d'un taux élevé d'absentéisme surtout au xviii<sup>e</sup> siècle. Une majorité se contente d'une présence épisodique (p. 110). Il est vrai que les sujets traités abordent surtout des questions administratives. Le chapitre 5 permet à Ph. D. de scruter les finances des confréries. Il y a deux catégories de confréries. Certains tirent leurs revenus du paiement des cotisations des membres complétées par les aumônes récoltées lors des quêtes. D'autres sont financées surtout par des rentes. Plus de 8 % des sommes servent à financer les offices de la confrérie et les fondations (p. 153). Les frais d'administration ont une faible importance.

La deuxième partie (169 pages) est étudiée avec la tranquille assurance érudite sans faille qui caractérise l'ensemble de la démarche doctorale. Les confréries se font connaître du public dans l'église où elles ont leur siège par des affiches manuscrites ou imprimées montrant l'intérêt de s'associer, ainsi que par de petits billets imprimés remis aux associés. Bon nombre de groupements font réaliser des livrets, le plus ancien date de 1669. Au total, 85 titres, des œuvres anonymes le plus souvent, concernant 58 associations ont été repérés. L'auteur qui a lu de près *La religion des livres* de Philippe Martin a composé une grille d'analyse comportant dix entrées dont quatre portent sur des thèmes particulièrement fréquents (l'historique, les règles, les indulgences, les prières). Les confréries de saints offrent peu de prières à leurs membres, à l'inverse des confréries des fins dernières. Une piété simple, sans véritable intériorisation est proposée, même si les associations du Saint Sacrement proposent plus ambitieusement des sujets de méditation aux confrères.

Les confréries mariales représentent 27,9 % des associations ; elles connaissent leur période de gloire dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Une version plus élaborée et construite apparaît avec les confréries des Sept Douleurs de la Vierge (p. 208). Les confréries du rosaire marquent également de leur empreinte le XVII<sup>e</sup> siècle. Les saints et les saintes offrent leur patronage à 36,6 % des confréries. Le culte des évangélistes et des martyrs régionaux passent d'autant moins de mode que la Contre-Réforme valorise le rôle des saints comme « avocats et intercesseurs envers la majesté de Dieu ». On assiste du reste à la promotion de nouveaux saints, comme saint Donat dont les reliques ont été retrouvées dans les catacombes de Sainte-Agnès vers 1650 (p. 163). À partir de 1637, les carmes diffusent les premières confréries du Mont-Carmel qui, bien présentes en ville, ne dédaignent pas les petites localités. Au centre de ce culte, la Vierge libératrice agit au profit des âmes du purgatoire. Les confréries directement liées au Christ et à Dieu (Saint Sang, Saint Nom de Jésus, Sainte-Croix, Sacré-Cœur) forment 23,6 % des associations pieuses. Les confréries des fins dernières restent en retrait et ne regroupent que 11,3 % des groupements. Aux classiques confréries des Trépassés, s'ajoutent à la fin du Grand Siècle les confréries des Agonisants, mais aussi les confréries de l'Agonie de Jésus ou de la Bonne Mort.

Les archives des confréries révèlent les usages mis en œuvre. Le chapitre 8 en fait l'inventaire. Les célébrations et les processions sont les éléments les plus visibles. Les plus anciens groupements célèbrent des jubilés destinés à commémorer leurs 50, 100 ou 200 ans d'existence (p. 255). Les statuts des confréries médiévales parlent bien peu de la confession et de la vertu rédemptrice de la communion. Les choses évoluent aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. La pratique des deux sacrements aux jours de fêtes est recommandée par les statuts, sans qu'elle revête un caractère d'obligation (p. 260). À partir des années 1630, l'appel à mener une vie chrétienne exemplaire se fait plus insistant. Les plus vieilles confréries persistent cependant à ne pas accorder à la prière l'intérêt que les associations plus récentes ne manquent pas de faire valoir auprès de leurs membres. C'est dans les confréries christiques ou des fins dernières qu'une prière fervente, pouvant aller jusqu'à l'adoration, est vécue comme un cheminement vers le salut.

La solidarité des confrères se manifeste lors de l'agonie et au moment des funérailles, même si toutes les confréries ne font pas espérer, à l'instar des confrères du Saint Nom de Jésus de Soignies, cinq *Pater* et cinq *Ave* avec un *De profundis*, les lita-

nies des morts, un chapelet, l'office des morts, les sept psaumes de la pénitence ou encore trois chapelets. Avec les fondations pieuses, l'individualisme des confrères s'accroît. C'est du reste un des acquis de cette thèse, on ne comprend rien à la spiritualité confraternelle si on n'a pas constamment à l'esprit que son élément-clé est bel et bien l'intercession, avec pour visée ultime le soulagement des tourments subis au purgatoire. L'illustration retenue pour la couverture a donc été choisie avec à-propos, puisqu'elle représente la Vierge intercédant auprès du Christ en faveur des âmes du purgatoire.

De façon plus inattendue, l'auteur observe la quasi-absence d'indices attestant l'existence d'une politique charitable accordant une assistance mutuelle aux confrères dans le besoin (p. 275-277). La sociabilité confraternelle a connu du reste de profondes transformations dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. L'honnêteté, la réputation et la conduite religieuse du futur confrère importent désormais beaucoup; un droit d'entrée est perçu, alors que le banquet perd de son importance dès les années 1580 (p. 285). Certaines confréries imposent un *numerus clausus*, mais ce n'est pas une situation majoritaire. Les listes des membres ont été scrupuleusement échenillées par Ph. D. La richesse des notations défie le compte rendu. Efforçons-nous néanmoins de signaler quelques-uns des acquis de l'enquête. La supériorité numérique des consœurs est incontestable dans le milieu rural; en ville, la situation est plus contrastée. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que les hommes ont tendance à s'éloigner, les femmes demeurent plus fidèles. L'adhésion à une confrérie peut revêtir un caractère familial, puisque des couples intègrent les rangs de certaines confréries. Dans les campagnes, la proportion des confrères par rapport aux communicants dépasse rarement la barre des 30 %. En ville, la multiplicité des confréries entraîne une dispersion des fidèles investis dans cette forme de piété.

La conclusion rassemble en un faisceau cohérent l'ensemble des acquis. Les causes de l'amorce de désaffection des fidèles à l'égard des confréries au XVIII<sup>e</sup> siècle sont observées à nouveaux frais. Ph. D. place cette évolution dans le contexte de la montée de l'individualisme, dont le développement du salut personnel est une des composantes. Cet individualisme n'est pas ou n'est pas encore synonyme d'irrégion à une large échelle (p. 335). Les résistances à la suppression ordonnée par Joseph II en 1786 prouvent en tout cas la popularité dont ces groupements jouissent auprès d'une large fraction de la population. Ph. D. ne s'y attarde cependant pas et renvoie à un long article publié sur ce thème en 2007 dans *la Revue d'histoire ecclésiastique*. Et de citer une belle expression de Bernard Dompnier et de Paola Vismara pour définir la confrérie des Temps modernes : *nova et vetera*. Les six annexes sélectionnées gardent une ampleur limitée, mais fournissent des états statistiques classées chronologiquement d'un vif intérêt, ainsi qu'une carte bienvenue.

En refermant cette thèse, le lecteur a vraiment le sentiment qu'un point définitif de la question a été établi par une valeur sûre de la jeune école historique belge. Dans un paysage archivistique hennuyer que l'on sait partiellement sinistré par les destructions des deux guerres mondiales, l'auteur avec intrépidité a su se frayer un chemin, en tirant profit de la moindre source avec une rigueur dans la collecte heuristique et la mise en œuvre que l'enseignement supérieur belge formé aux règles de l'érudition germanique la plus rigoureuse a toujours su enseigner à ses meilleurs élèves. Le poids des notes infrapaginales est, on le sait, un trait significatif des thèses de nos voisins belges. Le comptage que nous avons réalisé dans les 34 pages du chapitre 2

montre par exemple que 47 % du texte sont occupés par l'appareil critique. En revanche, nos amis belges répugnent à des généralisations ou à des comparaisons dont la pertinence ne leur paraît pas évidente. C'est ainsi que d'emblée (p. 14), Ph. D. explique que, sans négliger la bibliographie relative à d'autres contrées, il s'en est tenu aux Pays-Bas et à la France du Nord en s'interdisant toute mise en parallèle avec des régions méridionales de l'Europe que l'on sait bien étudiées, mais vraiment trop éloignées du thème d'étude. C'est évidemment un choix licite et surtout une leçon de prudence qui contraste avec la propension de certains à « modéliser » leurs analyses sur un mode souvent jargonnant à partir de dépouillements rapides et d'une reconnaissance approximative des sources.

Philippe Guignet

Christophe LOIR, *Bruxelles néoclassique. Mutations d'un espace urbain, 1775-1840*, Bruxelles, CFC Éditions, 2009, 310 p.

L'idée de ce livre résulte d'une constatation faite par C. Loir, professeur à l'ULB, que l'architecture bruxelloise est associée le plus souvent soit au baroque, soit à l'Art nouveau, alors que pourtant le patrimoine architectural néoclassique est tout aussi omniprésent dans la capitale du royaume. C'est dire que cette somme survient à point nommé. Pour étudier un style qui se caractérise par une forme renouvelée de l'héritage de l'Antiquité classique, l'auteur a compulsé une documentation pour le moins vaste. Les sources d'archives ont été mises à contribution, comme furent compulsés 65 imprimés à caractère de sources et 161 titres qui ne forment cependant aux yeux de C. Loir qu'une « bibliographie sélective ».

L'ouvrage est structuré selon sept promenades, afin de faire découvrir chronologiquement ce patrimoine, de la place Saint-Michel (actuelle place des Martyrs) à la rue du Midi, en passant par le quartier Royal, la place du Nouveau Marché aux Grains, le tracé Royal, les quartiers de la Monnaie et du Grand Hospice, sans oublier les huit kilomètres des boulevards extérieurs. C. Loir envisage les mutations de l'espace entre 1775 et 1840. Une quinzaine d'édifices publics, plusieurs milliers de maisons privées ont été alors construits à Bruxelles, c'est dire que près du tiers de la ville a été affecté par cette grande mutation. À partir des années 1840, d'autres styles historiques, tels que le néo-gothique et le néo-renaissance, s'épanouissent, ce qui marque le terme du « monopole néoclassique » à Bruxelles. C'est à ce moment aussi que des communes périphériques comme Laeken, Schaerbeek, Saint-Josse-ter-Noode et Ixelles prennent leur essor.

Il n'est pas aisé de rendre compte d'un ouvrage qui décrit avec un soin méticuleux chaque monument néoclassique en invitant le lecteur à accompagner l'auteur dans ses pérégrinations pédestres dans les quartiers du « polygone »... Les lignes générales de l'évolution se dégagent clairement. L'embellissement des places publiques est au cœur des premiers embellissements urbains opérés à la fin du siècle des Lumières. La laïcisation des couvents, comme dans toutes les villes marquées par « l'invasion conventuelle » du XVIII<sup>e</sup> siècle, libère des espaces pour des constructions publiques et privées ; les auteurs de guides et les voyageurs ne se privent pas, le cas échéant, de remarques aigre-douces à ce sujet, par exemple lorsqu'ils notent l'aménagement d'une prison à l'emplacement de l'ancien couvent des Petits-Carmes (p. 163) :

« Sur le même terrain que foulent aujourd'hui d'ignobles coupables et des scélérats endurcis s'élevait il y a peu d'années le vaste et superbe couvent des carmes déchausés. Cette dévote engeance, également inutile à l'État et au monde, y vivait avec beaucoup de piété dans la paix du Seigneur et dans une paresse toute sainte. Si du sein de la tombe, ces révérends pères pouvaient un instant revenir à la lumière, que diraient-ils en voyant, à la place de leurs commodes cellules, de tristes cachots et leur communauté religieuse remplacée par une communauté d'hommes pervers et vicieux?... Rien ne demeure, tout change, tout s'use, tout s'éteint ».

On le voit bien, C. Loir a le goût des citations ciselées pour agrémenter une démonstration que la monotonie aurait pu guetter.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les pouvoirs publics modernisent l'espace par le percement de rues. À l'époque hollandaise, les quartiers de la Monnaie et du Grand Hospice sont des exemples d'embellissement d'un quartier à la faveur de la construction d'un édifice monumental. De façon générale, les typologies d'édifices urbains se sont renouvelées sous l'effet de la révolution pénale, de la réorganisation du système judiciaire. L'essor des sciences conduit à modifier l'architecture des théâtres, à créer des musées, un jardin botanique et un observatoire. Avant que la révolution des transports par le rail et les premières gares ne transforment la texture de la ville, la sécularisation de la bienfaisance invite à repenser l'architecture hospitalière. C'est à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle qu'à la ligne des artères modernes, certains observateurs déclarent cependant préférer le pittoresque des rues courbes.

Il est en tout cas précieux que l'auteur ait pensé à insérer dans son propos de copieux encarts traitant de thématiques (il n'y en a pas moins de 36). On y glane de très précieuses informations et mises au point. Nous avons par exemple apprécié l'étude consacrée aux odonymes, entendons par-là celle des noms des voies urbaines (p. 275-279). L'examen de l'évolution des techniques d'éclairage est conduit avec à-propos, on y suit avec précision le passage de la lanterne à chandelle au réverbère à réflecteur alimenté à l'huile. On perçoit par exemple à quel point l'aménagement du quartier de la Monnaie (1817-1821) est contemporain de l'introduction de l'éclairage au gaz et n'a pas pu ne pas en ressentir les effets. L'émergence d'une planification urbaine est notoire et placée en pleine lumière. En 1817, l'architecte français François Verly propose un vaste projet à l'échelle de la ville en repensant les moyens de communication entre le centre et la périphérie. En 1836, l'ingénieur Félix Dubois présente un plan général d'extension des faubourgs, qui tenu, il est vrai, pour une utopie fut en fin de compte abandonné (p. 218)...

Quelle réserve peut-on réserver à un ouvrage comme celui-là, merveilleusement documenté, écrit avec soin et même élégance, où le choix du mot juste paraît pesé au trébuchet? Peut-être un historien des sociétés aurait-il souhaité recueillir plus d'informations sur les spéculations et les familles de spéculateurs, qui déploierent par exemple leur inventivité lorsqu'il fallut après la destruction des remparts lotir les huit km de boulevards. C. Loir nous répondra sans doute que tel n'était pas le sujet de son livre. Dans un même ordre d'idées, bien que le thème de la ségrégation sociale urbaine ne soit pas ignoré de C. Loir (la thématique 31 du livre aborde la question), il n'est pas au cœur du projet. Il cite E. Dupcetiaux observant en 1841 que les milieux ouvriers sont refoulés, à mesure que « de nouvelles et élégantes maisons envahissent dans l'enceinte de la capitale les localités qui anciennement leur étaient spécialement réservées » (p. 256). Il serait captivant de pousser plus loin l'enquête, dans l'attente un jour d'une synthèse sur l'histoire sociale de l'urbanisme bruxellois. Signalons *in*

*fine* une particularité bruxelloise, les quartiers plutôt aisés sont à l'est de la ville, alors que les quartiers populaires se développent davantage à l'ouest. Bref, une implantation inverse de celle que l'on observe dans tant de villes.

Philippe Guignet

Jean-Marie WISCART, *Au temps des grands liniers : Les Mahieu d'Armentières, 1832-1938. Une bourgeoisie textile du Nord*, Arras, Artois Presses Université, 2010, 358 p.

Étude inédite présentée à l'habilitation à diriger des recherches, ce livre, qui se veut à la fois ouvrage de référence et ouvrage accessible aux non-spécialistes, est dédié à l'étude d'une famille de liniers du Nord sur quatre siècles : les Mahieu, bourgeois de Lille, établis à Armentières, la Cité de la Toile, dès le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle. La problématique est clairement posée : dans quelle catégorie situer la famille Mahieu à l'aune des modèles prédéfinis, « dynastie industrielle », « grande famille » comme le Nord en a tant produit dans le textile ?

La structure de l'ouvrage est chronologique. La première partie (*Une famille, une entreprise, « passer le flambeau »*) est consacrée à une étude la plus complète possible de la lente constitution d'une entreprise textile jusqu'à la première guerre mondiale ; elle fait le pari (réussi) de montrer comment s'opère l'ascension sociale et entrepreneuriale de la famille Mahieu.

Les deux premiers chapitres, consacrés à la présentation de la famille Mahieu, s'appuient sur les sources classiques pour les historiens du social (sources notariales, dossiers de l'Intendance...), mais il s'agit aussi pour l'auteur de « planter le décor industriel » de la région lilloise et en particulier d'Armentières à partir du xviii<sup>e</sup> siècle. L'auteur, constamment dans cette première partie, met en perspective la trajectoire sociale et les choix industriels des Mahieu avec ceux des autres patrons textiles de la région de Lille-Roubaix-Tourcoing-Armentières, en passe de devenir cette « région-monde » à la fin du xix<sup>e</sup> siècle.

C'est avec la sixième génération des Mahieu que les données, plus nombreuses, permettent de suivre le parcours d'Alexandre Thomas Mahieu-Rose (1760-1827), parcours familial et professionnel. C'est en effet ce Mahieu qui amorce le processus qui fait d'une dynastie marchande une dynastie industrielle. D'abord marchand (de « fer », puis de « briques », enfin de « toiles »), puis marchand-fabricant qui a bien compris l'intérêt de la production proto-industrielle, il décide, à la fin de sa vie, d'aller bien au-delà : en achetant une « blanchisserie », il est le premier dans la Cité de la Toile à contrôler toute la chaîne du lin « de l'achat du lin teillé à la vente des toiles » (p. 38).

C'est Auguste Mahieu (1805-1880), le fils cadet d'Alexandre, qui est au cœur du « grand passage », référence à la thèse de Jean Lambert-Dansette qui évoquait ainsi le passage au stade industriel. Et l'auteur d'analyser dans quel contexte le choix est décidé et comment ce changement d'échelle s'opère. Le contexte est très important dans la mesure où Auguste arrive aux affaires dans une conjoncture sujette aux crises (1826-1835, 1836-1839, 1846-1851). Lorsqu'il est question de « s'établir », Auguste Mahieu, qui vient de débiter comme négociant en toiles, choisit, comme nombre de ses pairs, de pratiquer endogamie et homogamie : sa première épouse, Julie-Henriette Delangre, est en effet sa voisine (rue de Dunkerque à Armentières) et fille de négociant en linge de table ; sa seconde épouse, Élisabeth Delangre, n'est autre que la sœur de

la jeune défunte. Mahieu-Delangre peut donc compter sur la force du réseau familial pour accroître la taille de son entreprise. Dès 1838, il se fait ainsi entrepreneur de tissage de toile de lin à la main mais toujours dans le cadre proto-industriel. Ce n'est que l'année suivante qu'il franchit le cap du stade industriel avec une filature mécanique de 1 200 broches avant d'en tripler le nombre. Certes, il est loin de la filature de Scrive (10 000 broches et 300 personnes).

Seul linier armentierois à avoir accompli la mécanisation de la filature, il développe progressivement son entreprise : une deuxième unité est créée dès 1842-1843 avec 3 000-3 500 broches et, au début du Second Empire, ce sont 570 personnes qui font tourner les 10 000 broches. La moitié des ouvriers d'usine de la Cité de la Toile sont ainsi ses salariés ; si l'on observe l'ensemble de son activité (une partie, le tissage essentiellement, relève encore de la proto-industrie), ce sont environ 2 000 personnes de la vallée de la Lys qui dépendent de lui au quotidien. En 1860, Mahieu-Delangre est devenu le premier filateur d'Armentières et l'un des 3 ou 4 plus importants liniers du département. La mécanisation du tissage intervient plus tardivement pour le lin comme pour les autres fibres : ce n'est donc qu'en 1856-1857 qu'il réussit à mécaniser le tissage. Il a également modernisé en aval en faisant construire une blanchisserie de toiles performante à Erquinghem, c'est dire les investissements financiers consentis pour ce « grand passage » par le « fondateur de la Maison Mahieu [...] par trois fois, l'homme de l'innovation industrielle » (p. 56).

Le chapitre trois est consacré à l'étude de l'homme privé, père de famille, grand notable armentierois, malgré des sources qui ne permettent pas d'« observer ce couple de l'intérieur » (p. 58). L'auteur rappelle le dicton en vogue dans les grandes familles patronales du Nord au XIX<sup>e</sup> siècle : « Deux fils pour les usines, deux filles pour le mariage, le cadet pour l'Église ». La « dynastie » Mahieu-Delangre ne compte que 2 filles et 2 fils ; les garçons sont vite préparés à prendre la relève dans la mesure où ils sont assez tôt envoyés en Grande-Bretagne (1851-1852) : l'aîné Auguste a 17 ans et son cadet Charles seulement 14 ans ! Or, si Auguste crée une filature à Armentières, Charles, très vite, choisit une autre voie, plutôt exceptionnelle dans ce monde, vivre de ses rentes et « mener constamment joyeuse vie » (p. 61), peu enclin, à l'instar de son frère, à se marier jeune. Les deux filles, en revanche, sont « bien » mariées avec un cotonnier, Charles-Hubert Dansette, pour l'aînée et un lainier pour la cadette : Marie-Philomène devient, en 1864, M<sup>me</sup> Jean-Baptiste Cavois, entrant ainsi dans l'une des plus importantes familles textiles roubaisiennes (son beau-père a participé au financement de la fameuse usine-monstre de Motte-Bossut). Ces deux unions symbolisent au mieux la réussite de l'aventure industrielle des Mahieu-Delangre qui ont constitué un patrimoine parmi les plus importants de la région où les usines armentieroises côtoient des terres, des propriétés et des valeurs variées. Il faut d'ailleurs noter que la politique d'achats fonciers menée par Mahieu-Delangre est géographiquement diversifiée et s'étend même en Belgique (plus de 22 % de la surface mais 17 % de la valeur).

M. Wiscart nous montre aussi la vie de ces industriels, centrée au quotidien sur le travail et la vie familiale, sans ostentation : la famille semble peu priser les mondanités et les relations sociales, source d'obligations. Il est vrai que les Mahieu-Delangre vivent à Armentières, « loin » des mondanités qui scandent la vie lilloise. L'auteur note également que l'horizon d'Auguste Mahieu est resté limité au monde de l'industrie et que, s'il a exercé des responsabilités, il ne l'a fait que dans le cadre de sa

profession, délaissant la vie politique, ce qui n'est pas forcément le cas de ses collègues grands patrons du textile. Il s'est, en revanche, soucié de mener une politique sociale en faveur de ses ouvriers mais aussi des pauvres de la Cité de la Toile. C'est ici encore un pionnier en la matière que l'auteur nous montre : caisses de secours mutuels, maisons ouvrières (avec jardin) construites à Erquinghem, cours d'enseignement ménager, assistance aux pauvres, construction de l'Asile de vieillards des Petites Sœurs des pauvres (l'Hospice Mahieu inauguré en 1877). Il est vrai que ce patron, comme tous les autres, a besoin de fidéliser sa main-d'œuvre.

Pendant plus de 40 ans, Auguste Mahieu-Delangre a œuvré à l'expansion de son entreprise : ce grand notable n'a pourtant pas réussi à transmettre le flambeau à ses fils de son vivant. À sa mort, seul l'aîné Auguste prend en mains le destin de la Maison Mahieu.

Le chapitre 4 étudie donc « l'apogée » retraçant l'itinéraire individuel d'Auguste avant le décès de son père en 1880 puis après, dans le contexte de la Grande dépression. C'est lui par exemple qui décide d'en finir avec le tissage à bras (qu'il remplace par 450 métiers mécaniques) ou de faire construire la Maison de commerce Mahieu « sans conteste la plus grande et la plus originale d'Armentières » (p. 95). S'il poursuit l'œuvre de son père (construction de logements ouvriers, pension viagère aux anciens ouvriers...), il s'en démarque en entrant en politique (maire et conseiller général) et surtout en choisissant le camp républicain en 1877. Par son mariage tardif (52 ans) à une jeune fille (19 ans) de bonne famille, mais désargentée, il tranche également avec son milieu. À sa mort en 1900, il laisse à ses deux jeunes fils l'une des plus grosses fortunes de France.

Charles, le cadet des Mahieu-Delangre, était mort en 1892 laissant de même une très grosse succession au cœur d'une « discorde publique » bien loin de l'image que donne traditionnellement la bourgeoisie du Nord. L'auteur nous en livre dans les deux cas une étude fine mettant en avant la diversification des placements.

Le chapitre 5 (*Une femme se révèle, 1900-1914*) permet à J.-M. Wiscart de montrer comment, dans un contexte social pour le moins difficile (les conflits sociaux se multiplient à Armentières), la jeune Marie-Louise Mahieu-Ferry est amenée à prendre la tête d'une des plus grandes entreprises linières du Nord et comment elle « entend tenir ses ouvriers » (p. 127). Il nous la montre aussi voulant « vivre selon son rang » et surtout cherchant à marquer son temps en faisant construire (une nouvelle blanchisserie et une boulangerie à Erquinghem, plusieurs immeubles à Armentières et surtout une très belle demeure en Belgique, à Voormezele). Le patrimoine immobilier s'étend également un peu partout en France.

Le chapitre suivant (*Dans la grande fournaise*) montre les conséquences du premier conflit mondial pour la famille (décès des deux fils, au demeurant peu intéressés par l'industrie linière), pour la Cité de la Toile et pour la Maison Mahieu dont l'outil de production est anéanti.

La seconde partie (*Diriger par gros temps 1919-1938*), découpée en 5 chapitres, est fondée sur l'analyse d'une source exceptionnelle inédite, originale, constituée de la correspondance échangée dans l'entre-deux-guerres par les dirigeants, M<sup>me</sup> Morgon veuve Mahieu, et Jean Cossart, son neveu par alliance, qu'elle charge de diriger l'entreprise, véritable *manager* avant l'heure. Cette source, rare, offre à l'auteur l'occasion de toucher au plus près les mentalités patronales. En effet, rema-

riée en 1912 à Ernest Morgon, militaire de carrière, Marie-Louise Mahieu-Ferry s'éloigne encore davantage avec la guerre d'Armentières mais elle décide, pourtant, de faire renaître l'entreprise comme l'y invitait son fils dans sa dernière lettre. L'auteur nous livre alors une étude fouillée de la reprise d'activité à Armentières, alors que la Maison Mahieu est la dernière à « renaître de ses cendres ». Marie-Louise Morgon fait le choix de confier cette mission à son neveu J. Cossart, reconverti avec succès dans les affaires après la guerre : à lui de suivre les dossiers d'indemnisation, d'opérer les bons choix industriels pour faire face à la concurrence. Mais la vie mondaine que mène M<sup>me</sup> Morgon ne l'empêche nullement de suivre de très près les opérations et la correspondance échangée entre eux se révèle donc être une source très précieuse.

Dans le chapitre 8 (*Redresser la barre*), l'auteur détaille la façon dont l'une et l'autre conçoivent leur rôle respectif dans l'immense tâche à mener pour remettre en marche l'entreprise qui devient en 1927 « Société anonyme des Établissements Auguste Mahieu ».

Les chapitres 9, 10 et 11 sont l'occasion pour J.-M. Wiscart de disséquer les stratégies industrielles adoptées dans la crise, puis le « bras de fer avec les ouvriers » (en particulier la grande grève de 1933) et enfin de montrer comment l'entreprise vit le Front populaire puis les dernières années de l'avant-guerre. Il nous montre les changements que connaît l'entreprise en termes de gestion, dans son rapport aux clients et aux banques mais aussi la lucidité de M<sup>me</sup> Morgon face à la montée des périls. Jean Cossart, le directeur général, tient presque seul les rênes de l'entreprise à partir de 1936 mais la correspondance ne cesse qu'avec la mort de Marie-Louise Morgon en 1938 ; son analyse met, aussi, en évidence que M<sup>me</sup> Morgon et J. Cossart « perçoivent différemment le danger allemand » (p. 296).

Pour J.-M. Wiscart, la famille Mahieu ne présente pas les caractéristiques d'une dynastie industrielle, elle ne respecte pas la « loi des trois générations » ; en fait la « Maison Mahieu, plus atypique encore que conventionnelle, d'une belle longévité, doit avant tout sa force à une succession de belles personnalités » (p. 307).

Il faut remercier l'auteur pour les abondantes illustrations (tracts, affiches, plan, photos... même si certaines en couleur ne sont pas des plus lisibles) qui ponctuent ce livre qui éclaire l'histoire économique du Nord sur plusieurs siècles à partir de la famille Mahieu. L'ouvrage comporte des éléments classiques, mais toujours appréciables : outre la bibliographie, un glossaire sur le lin, un index des personnes, une table des cartes, tableaux et illustrations. L'auteur a jugé utile de placer également des « repères chronologiques » : autant ceux qui mettent en perspective l'industrie textile à Armentières et dans le Nord et l'histoire propre à la famille Mahieu semblent justifiés, autant il faut s'interroger sur l'utilité de la chronologie générale d'autant qu'elle n'est pas exempte de coquilles (armistice signé à « Rothondes » !), voire d'erreurs (« 1844, début de l'immigration de travailleurs belges », formule trouvée dans la partie intitulée « Industrie textile à Armentières et dans le Nord » : je pensais avoir montré dans ma thèse, certes consacrée à Roubaix, que les mouvements migratoires avaient commencé plus tôt !). L'on s'interroge aussi parfois sur l'intérêt de digressions (en particulier à l'occasion du premier conflit mondial qu'il s'agisse des deux fils Mahieu ou de Jean Cossart), mais il est vrai qu'elles sont éclairantes sur l'expérience de la guerre.

On regrettera surtout pour une publication de ce niveau la persistance de « coquilles » (cf. la généalogie), des transcriptions hasardeuses (et changeantes) des communes de la région (Stenwerck ou Stenwerke à la place de Steenwerck pour ne citer qu'un exemple). De même, l'usage de certains mots semble un peu « léger » : recensement en 1759 (p. 33), endogamie sociale et géographique (p. 61) eussent dû être remplacés par dénombrement, homogamie sociale et endogamie géographique.

La bibliographie eût pu être complétée (et l'introduction amendée), puisque la publication de l'ouvrage date de mai 2010, par la référence à la publication des *Carnets d'un patron lillois 1879-1891. Représentation du quotidien* (Presses Universitaires du Septentrion, septembre 2009) : pour le coup, la source, écrits du for intérieur, est comparable à la correspondance sur laquelle l'auteur base sa seconde partie ; même si elle est antérieure, elle est d'autant plus intéressante que Jules-Émile Scrive Loyer est un grand patron lillois du lin qui a, lui aussi, confié la gestion au quotidien de son entreprise à une autre personne, Larivière ingénieur centralien, lui aussi confronté à la gestion d'une entreprise dans une période difficile.

En dépit de ces remarques, ce livre reste un apport utile à la connaissance du milieu des industriels textiles de la Cité de la Toile.

Chantal Petillon

Jean-François CONDETTE, *Albert Châtelet. La République par l'École (1883-1960)*, Arras, Artois Presse Université, « Histoire », 2009, 602 p., 30 €.

Connu pour ses importants travaux sur les recteurs, Jean-François Condetto nous donne avec ce gros livre, 602 pages, la biographie d'Albert Châtelet, mathématicien, recteur, directeur de l'enseignement du second degré, candidat à la présidence de la République en 1958. Il a pu disposer des archives familiales, des archives personnelles d'Albert Châtelet, de celles du fonds du rectorat de l'académie de Lille pour la période 1924-1936 et enfin des documents déposés aux Archives nationales. Il a aussi rencontré longuement les membres de la famille Châtelet qui lui ont fourni de précieux renseignements.

Respectant les lois de la biographie, l'ouvrage est rigoureusement chronologique. Il se subdivise en trois grandes parties. La première, *Genèse. Les années d'apprentissage d'Albert Châtelet*, nous conduit de 1883, année de sa naissance, à 1923 qui le voit devenir recteur de l'académie de Lille. A. Châtelet est le fils d'un instituteur de village, François Châtelet (1850-1912), personnalité exigeante, tout entier dévoué à son métier qu'il exerce vingt-neuf années de suite à Valhuon (Pas-de-Calais). À son contact, le jeune Albert apprend très tôt à faire siennes trois valeurs : le travail, le respect des autres, la croyance absolue dans la grandeur de l'École républicaine émancipatrice des individus et condition de leur promotion sociale.

Après avoir fait ses classes primaires sous la conduite de son père qui développe chez son jeune élève le sens et le goût de l'observation, A. Châtelet devient à la rentrée d'octobre 1895 interne au petit collège de Saint-Pol-sur-Ternoise. Les connaissances acquises sous la férule paternelle lui permettent de devenir rapidement un brillant élève. Chaque année, une moisson de prix récompense son travail. Ses brillants résultats incitent ses professeurs à le faire passer directement de troisième en première (rhétorique). Reçu à la première partie du baccalauréat en juillet 1900, il entre en classe de mathématiques élémentaires. En juillet 1901, la Faculté des

sciences de Lille le déclare admis à la seconde partie du baccalauréat avec la mention *Bien*. Pour cet excellent élève, la voie est toute tracée. Ce sera la classe préparatoire, la « taupe », du lycée de Douai, où il entre en octobre 1901 grâce à une bourse. Après un premier échec à l'École normale supérieure en raison du petit nombre de places, il y est admis en juillet 1904. Au terme d'un parcours scolaire sans fautes, voici le fils d'un modeste instituteur de campagne passé par une école communale de village et un petit collège secondaire intégrant une école regroupant une grande partie de l'élite scientifique de la nation.

La règle voulant que les futurs normaliens fassent une année de service militaire avant d'entrer à l'École, A. Châtelet passe l'année 1904-1905 sous les drapeaux. Libéré de ses obligations militaires, il découvre l'École à l'automne 1905. Il y enchaîne successivement la licence ès sciences en 1907, l'agrégation de mathématiques où il est reçu second en 1908, enfin le doctorat ès sciences en 1911. Les années 1909-1911 sont deux années à la fois heureuses et difficiles dans son existence. Heureuses car il fait la connaissance de Marguerite Brey (1886-1983) à qui il donne des répétitions de mathématiques quand elle prépare le concours d'entrée à Sèvres. Ils se marient en août 1909. Titulaire du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles, admissible à l'agrégation de mathématiques, Marguerite Brey renonce à sa carrière d'enseignante. « Il semble que cette renonciation, certes décidée en commun, soit une volonté forte d'Albert Châtelet » (J.-F. Condette). Désormais, l'épouse d'Albert Châtelet suit son époux dans ses différents postes et s'occupe des neuf enfants qu'elle portera de 1909 à 1928. Si leur éducation au quotidien revient à son épouse, A. Châtelet n'en entend pas moins quand il est présent et disponible leur transmettre une morale faite de discipline, de travail sur soi et de respect des autres. Il surveille attentivement les résultats scolaires et teste sur ses enfants les exercices de mathématiques retenus pour les manuels scolaires qu'il prépare. Faisant le choix d'une éducation non-religieuse, il tente de leur transmettre une conception humaniste de l'existence fondée sur l'usage de la raison.

Années heureuses, mais difficiles. En effet, le jeune agrégé a un projet de carrière bien défini. Il veut entrer dans l'enseignement supérieur et se refuse à prendre un poste dans le secondaire. Il reste à Paris auprès des grands patrons de la Sorbonne. Mais, il faut bien vivre. Les remplacements qu'il fait dans les lycées parisiens et les diverses subventions qu'il touche n'épargnent pas une certaine précarité au jeune couple. Reçu docteur, A. Châtelet doit accepter un poste de professeur de mathématiques spéciales au lycée de Tours (octobre 1911) où ses relations avec l'administration sont tendues. L'inspecteur général qui le voit en mars 1912 signale qu'il serait mieux à sa place dans une faculté que dans un lycée. Mais, les postes dans le supérieur sont peu nombreux et il lui faut trois campagnes pour être nommé chargé de cours à la Faculté des sciences de Toulouse en octobre 1913. Il y découvre une réalité qui devait le marquer profondément : le dynamisme d'un établissement d'enseignement supérieur tourné vers les applications concrètes de la science au service de l'économie régionale.

Le 5 mai 1914, il est nommé maître de conférences de mécanique à la Faculté des sciences de Lille. Mobilisé, il ne peut occuper son nouveau poste. Affecté d'abord dans le Train sanitaire où il découvre la souffrance et la mort des autres, il rejoint ensuite le service de la recherche militaire. La première guerre mondiale a un impact indélébile sur A. Châtelet dont beaucoup de camarades sont morts au combat.

Désormais, tout au long de son existence, il fera de la paix et du rapprochement entre les peuples un enjeu majeur de son action. La guerre achevée, il rejoint son poste lillois. Le 21 janvier 1920, il est nommé professeur titulaire de la chaire de mathématiques générales. L'année suivante, en novembre 1921, ses collègues le portent au décanat. Avec cette fonction, il fait l'apprentissage des réalités administratives et des contraintes de la vie publique. Elle le met aussi en contact avec le recteur Georges Lyon qui lui fait comprendre l'importance du travail politique de l'administrateur d'une académie. L'œuvre constructive d'A. Châtelet lui vaut de flatteuses appréciations de Georges Lyon qui souligne dans son rapport de 1922-1923 ses qualités d'administrateur « méthodique, exact, ordonné, de plus, plein d'initiative, prêt à favoriser comme à provoquer tout progrès, bon diplomate aussi, joignant à la fermeté le tact et la finesse ». La retraite de G. Lyon en 1924 ouvre une nouvelle étape dans le brillant parcours du doyen Châtelet : la fonction de recteur qui lui est confiée par le décret du 1<sup>er</sup> juin 1924. Il n'a que 41 ans et il est le plus jeune recteur de France.

La seconde partie de l'ouvrage, *Les années de maturité (1924-1954). Un représentant de l'élite administrative et universitaire au service de l'Éducation nationale*, présente d'abord le recteur. L'académie dont il prend la direction est une des plus lourdes de France par les effectifs de sa population scolaire. Mais c'est aussi une des plus cotées dans laquelle le pouvoir ne nomme que du personnel chevronné. Symbole de l'État, A. Châtelet doit présider le Conseil académique, participer à de nombreuses cérémonies officielles, participer aux travaux des sociétés savantes, du moins en présider les fêtes, les banquets... L'ensemble absorbant de ces tâches ne lui fait cependant pas perdre de vue que l'essentiel de son travail demeure le développement des structures administratives.

Pendant les douze années passées à la tête de l'académie de Lille, A. Châtelet œuvre inlassablement au développement de l'enseignement secondaire. Trois objectifs guident son action : l'augmentation des effectifs par la démocratisation du recrutement et la mise en place de la gratuité, le développement de l'enseignement secondaire féminin, enfin la rationalisation de la carte académique. Son action se traduit par une légère et relative ouverture de l'enseignement secondaire profitant d'abord aux garçons, par une progression limitée de l'enseignement secondaire féminin, par la fermeture de trop petits établissements et la fédération de centres parfois concurrents. Dans l'enseignement primaire où ses compétences sont beaucoup plus limitées, le recteur Châtelet veille surtout à l'amélioration du cadre matériel des écoles primaires. Il suit aussi de très près l'évolution de l'enseignement primaire supérieur qui enregistre pendant cette période une hausse importante du nombre d'établissements. Sa volonté de réformer le système éducatif pour le rendre plus performant et surtout plus juste socialement le conduit à s'engager dans le combat pour l'École unique dont témoigne son soutien à l'expérience menée au collège de Saint-Amand-les-Eaux. Il trouve aussi le temps de rédiger des manuels qui montrent son attachement aux méthodes actives.

Si le recteur Châtelet consacre beaucoup de temps à l'enseignement secondaire, à la promotion des méthodes actives, au chantier de l'École unique, il joue aussi un rôle majeur de bâtisseur et de dynamiseur de l'enseignement supérieur. Tout en relançant les anciens instituts scientifiques créés par ses prédécesseurs, il œuvre à la création de nouvelles structures : l'Institut de la houille, l'École de radio-électricité, l'Institut d'essais de semences et de recherches agricoles, l'Institut de mécanique des fluides.

Il n'est pas seulement l'homme de la Faculté des sciences. Les Facultés des lettres, de droit et de médecine ont bénéficié de son soutien constant. En témoignent de nombreuses réalisations. Enfin, tout au long de son mandat, à l'image de Georges Lyon, il s'intéresse à la vie quotidienne des étudiants qu'il s'efforce d'améliorer. Il faut mettre à son actif la réalisation de deux résidences, l'une pour les étudiants (Maison Georges Lyon), l'autre pour les étudiantes (Maison Georges Lefevre), son indéfectible soutien à l'Association générale des étudiants lillois (AGEL), enfin le développement des échanges scolaires et universitaires qui sont dans son esprit une contribution au rapprochement entre les élèves et les enseignants du monde.

Le 5 janvier 1937, Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement de Front populaire, l'appelle à la Direction de l'enseignement du second degré. En choisissant le recteur de l'académie de Lille pour ce poste, Jean Zay sait qu'il peut compter sur un homme qui défendra le projet de l'École unique. Homme d'expérience, A. Châtelet comprend rapidement que le projet de loi déposé par le ministre devant le parlement va s'enliser et qu'il faut procéder par la voie des textes officiels (arrêtés, décrets et circulaires) modifiant le maximum de choses. Avec les autres membres du cabinet, il entreprend de réorganiser les programmes des différentes filières pour les rendre compatibles. Le travail de réflexion mené pour la mise au point de procédures d'orientation donne naissance à l'arrêté du 22 mars 1937 mettant en place à titre expérimental le système des classes d'orientation. Enfin, A. Châtelet initie et soutient toutes les actions visant à promouvoir la santé des élèves par le développement de l'éducation physique. C'est aussi dans cet esprit qu'il encourage et veille à la mise en place des activités et des loisirs dirigés dans les établissements secondaires. En même temps, mais dans un autre cadre que celui de l'Éducation nationale, il œuvre en tant que président du mouvement des Éclaireurs de France à l'éducation des jeunes et à la formation de citoyens responsables.

La guerre interrompt cet élan réformateur. Âgé de 57 ans, A. Châtelet n'est pas mobilisé. Resté à son poste, il entend assurer la continuité du service public d'enseignement secondaire. Il tente de parer au plus pressé et de faire vivre lycées et collèges privés de nombreux enseignants et aussi de leurs locaux réquisitionnés. Le 14 septembre 1940, l'heure de la disgrâce sonne pour un homme que le gouvernement de Vichy juge trop dévoué à Jean Zay. L'ordre lui est donné de se retirer, ce qui lui donne l'occasion d'écrire au ministre Ripert une très belle lettre toute de dignité témoignant de sa fidélité à Jean Zay et à l'œuvre accomplie sous son autorité (cf. p. 323, lettre du 16 septembre 1940). La guerre est une période difficile pour A. Châtelet. Replacé de façon autoritaire dans le cadre des professeurs des facultés des départements, il connaît longtemps une situation incertaine. Nommé titulaire d'une chaire à l'Université de Caen (1<sup>er</sup> octobre 1940), il est reconnu par la suite comme temporairement chargé de cours à la Faculté des sciences de Paris. Indiscutablement, le gouvernement de Vichy veut sanctionner et humilier l'ancien directeur de l'Enseignement secondaire pendant les années du Front populaire. Interrompu dans sa trajectoire professionnelle, A. Châtelet se replie sur ses fonctions d'enseignant et sur sa famille. S'il n'entre pas en résistance, il s'est toujours refusé à une quelconque politique de rapprochement avec le régime de Vichy. Pour J.-F. Condette, A. Châtelet appartient à cette grande majorité de Français qui ne croit pas à la collaboration et qui s'est comportée avec dignité dans l'attente impatiente de la Libération.

Dans les mois qui suivent la Libération, A. Châtelet est nommé maître de conférences à la Faculté des sciences de Paris puis, rapidement, professeur titulaire de la chaire d'arithmétique et de théorie des nombres (31 juillet 1944). À ce titre, il devient un des grands patrons des mathématiques françaises dirigeant de nombreux travaux, diplômes d'études supérieures et, surtout, doctorats. Si son œuvre scientifique ne révolutionne pas les mathématiques, elle ne s'en avère pas moins originale. Il n'oublie pas pendant ces années les préoccupations pédagogiques ce qui lui vaut d'être nommé président de la Commission de réforme des programmes scientifiques en 1949. Rattrapé par sa réputation d'administrateur, il est élu doyen de la Faculté des sciences de Paris la même année. Le voici à la tête d'un établissement qui apparaît comme le pôle majeur des études universitaires concentrant les enseignants les plus nombreux et les plus prestigieux, une très grande variété d'enseignements et enfin un nombre important d'étudiants. Pendant quatre années de suite, A. Châtelet retrouve les tâches qui avaient été les siennes quelques décennies plus tôt. Il doit faire face à de nombreux problèmes concrets et en particulier à la croissance des effectifs étudiants. A. Châtelet multiplie les projets et les démarches pour résoudre les problèmes logistiques, amphithéâtres bondés, laboratoires inadaptés, bureaux d'enseignants insuffisants... En vain ! Fatigué par le manque de détermination des ministres et par toutes les oppositions qu'il rencontre, il demande en octobre 1953, il est âgé alors de 70 ans, à faire valoir ses droits à la retraite. Nommé professeur honoraire, il est promu au grade de Grand Croix de la Légion d'Honneur.

Comme le montre la troisième partie de l'ouvrage, *Albert Châtelet, intellectuel engagé (1954-1960)*, la retraite est pour l'ancien professeur et fonctionnaire d'autorité l'heure de nouveaux combats. « Délivré du poids de son lien étroit avec l'institution scolaire », A. Châtelet peut désormais intervenir sur des questions qu'il avait jusque-là évitées publiquement et s'engager au service des valeurs universelles qui lui sont chères : la paix entre les hommes, la défense des institutions démocratiques, l'affirmation du rôle libérateur de la raison. C'est d'abord au sein de l'Union rationaliste dont il est membre depuis les années trente et président à partir de 1955 qu'il poursuit ce combat. À sa tête, il s'efforce d'en développer l'influence en multipliant les conférences à Paris et en province. Il multiplie dans les *Cahiers rationalistes* les articles et les mises au point célébrant la science et ses grands représentants. Il y fait l'éloge du raisonnement et de la méthode scientifique qu'il oppose aux théories abstraites et aux croyances. Toujours au sein de l'Union Rationaliste, il mène un double combat pour l'École publique : celui de la promotion de sa démocratisation et celui de la défense de la laïcité qu'il estime menacée par les concessions faites à l'enseignement privé. Enfin, sous sa présidence, l'Union Rationaliste soutient le combat des femmes pour l'égalité.

En scientifique qu'il est, A. Châtelet s'intéresse beaucoup à la question de l'énergie nucléaire. S'il y voit le moyen de réduire la dépendance énergétique de la France, il combat son utilisation à des fins militaires. À partir de 1956, il s'engage dans le combat contre la guerre en Algérie. En 1957, il est aux côtés des nombreux intellectuels qui constituent le *Comité de coordination pour la paix en Algérie*. Il s'implique très activement dans les différents colloques universitaires défendant une solution pacifique en Algérie. Et quand se forme le *Comité Audin*, il en accepte la présidence.

En 1958, âgé de 75 ans, A. Châtelet se retrouve dans le camp des opposants au général de Gaulle. Homme de gauche qui ne s'est jamais rallié à l'idéologie commu-

niste tout en refusant de se ranger dans le camp de ses détracteurs, indépendant de tout parti, A. Châtelet décide d'entrer en politique. Conscient du vide politique, il se refuse à laisser en tête à tête gaullistes et communistes. Quand l'Union des forces démocratiques, rassemblement d'hommes de gauche en rupture de ban avec la SFIO, se crée, il s'engage à ses côtés. En juillet 1958, son nom figure en tête de la liste des signataires du Manifeste de l'UFD dont la conclusion qui en appelle à une France assurant le triomphe de la raison et du progrès contre les prétentions insolentes de la force et de la violence ne peut que le satisfaire. En décembre 1958, sollicité par l'UFD, il accepte d'être son candidat aux élections présidentielles. Tout en assurant le journaliste qui l'interviewe qu'il n'a aucune chance, il justifie sa candidature dans des termes qui résument parfaitement la portée de son engagement et illustrent sa foi dans la démocratie et l'avenir :

« Parce que je ne pouvais ni ne devais refuser [...] Parce qu'il ne faut pas que les gens prennent l'habitude des dilemmes, De Gaulle ou les communistes, qui constituent les germes de la guerre civile ; parce que, au-delà de ce dilemme, il y a la démocratie ; parce qu'au niveau de ce dilemme, il n'y a que la paralysie des institutions démocratiques [...] Je ne me leurre pas : ma candidature est symbolique et de principe. Mais arrive le jour où les symboles deviennent réels ».

Au soir du 28 octobre 1958, les résultats sont sans surprise. Si De Gaulle l'emporte largement avec 78,5 % des suffrages, le score d'Albert Châtelet est honorable. Avec 8,1 % des voix, le candidat de l'UDF a assuré la présence de la gauche non communiste dans cette élection. Et le journal, *Tribune du Peuple*, peut signaler dans son numéro du 27 décembre 1958 que l'opposition non communiste est une réalité sur laquelle il faudra compter.

En dépit d'une santé chancelante, A. Châtelet n'en poursuit pas moins ses activités pendant quelques mois. En mai 1960, il subit une opération de la prostate dont il ne se remet pas. Il décède le 30 juin 1960. De toutes parts affluent les hommages à l'homme qui a consacré sa vie à l'École de la République et à la défense de la démocratie. La région du Nord maintiendra son souvenir en donnant son nom à une résidence universitaire lilloise et aux deux établissements secondaires qu'il a fréquentés. Dans la capitale, son souvenir perdure avec le Centre régional des œuvres universitaires dénommé Albert Châtelet en 1963.

Avec ce travail monumental, Jean-François Condette apporte une contribution de très grande qualité à notre connaissance de l'histoire de l'enseignement au xx<sup>e</sup> siècle. Sans jamais verser dans l'hagiographie et en ayant le soin de toujours contextualiser son propos, Jean-François Condette nous donne le portrait d'un homme qui fut un grand serviteur de l'École et de la République.

Philippe Marchand

Jean-Michel CHAPOULIE, *L'École d'État conquiert la France. Deux siècles de politique scolaire*, Rennes, PUR, 2010, 614 p.

Cet ouvrage est une somme magistrale qui vient opérer une synthèse fondamentale de travaux personnels et de lectures réalisés par le sociologue et historien Jean-Michel Chapoulie et qui propose « une analyse de l'ensemble du processus de développement de la scolarisation du début du xix<sup>e</sup> à la fin du xx<sup>e</sup> siècle » (p. 18-19) dans les enseignements placés sous la tutelle de l'État. Le projet est donc très ambitieux.

L'objectif est de montrer la création et le développement d'une École publique qui retient les enfants et les adolescents des deux sexes de plus en plus longtemps.

La première partie (5 chapitres) explique comment se sont peu à peu constituées les structures scolaires entre la Révolution et 1880 environ, date à laquelle Jean-Michel Chapoulie estime voir l'organisation d'un réel système scolaire. Il s'agit d'analyser la mise en place et l'évolution des filières qui composent ce système. On devine, à lire l'auteur, l'aspect longtemps très artificiel de nos divisions actuelles entre enseignements primaire, secondaire et technique, tout comme l'aspect peu opérationnel des termes classe, division, programme. Longtemps, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la diversité est extrême et les modalités concrètes de fonctionnement très mêlées. L'organisation stricte de ces composantes est l'une des actions majeures de l'Instruction publique mais qui ne se réalise pas sans résistances ni oppositions.

Le chapitre V (p. 117-139) montre comment, entre la Révolution et 1880 se met en place la filière de l'enseignement secondaire masculin, filière d'élite fondée sur les lycées fondés par Napoléon en 1802, sur les collèges communaux mais aussi sur de nombreux établissements libres, religieux ou laïcs. Longtemps laissées aux mains des institutions privées, le plus souvent religieuses, les filles obtiennent à partir de la loi Camille Sée (1880) leurs propres établissements publics, par la fondation d'un réseau de collèges et de lycées spécifiques. Une autre filière se met également en place, celle des « masses populaires », à partir de l'ordonnance de 1816 mais surtout de la loi Guizot de 1833. Elle est conçue comme un monde en soi, sans lien avec la filière secondaire. Elle doit contribuer à l'instruction du peuple, à sa moralisation et à son éducation religieuse, tout en diffusant l'amour du régime. Progressivement, par un lent travail d'appesantissement des prérogatives de l'État central, par un travail de proximité relayé par les administrateurs aussi, une « culture primaire » se met en place (chapitre II, p. 45-73) qui ne se réduit pas aux seuls rudiments. La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle accélère la transformation qualitative de cette école avec la mise en place d'une organisation pédagogique plus efficace et de contenus plus précis. Un réseau d'écoles normales pour former les maîtres, des manuels, des périodiques et des inspecteurs primaires complètent le dispositif et permettent l'affirmation d'une école primaire publique. Il faut cependant tenir compte, précise l'auteur, de la mise en place d'une « nouvelle forme de scolarisation : les enseignements intermédiaires », que Jean-Michel Chapoulie présente dans son chapitre III (p. 75-95) s'appuyant sur *Les Collèges du peuple*, ouvrage publié en 1992 avec Jean-Pierre Briand, et sur plusieurs de ses articles. Il s'agit d'enseignements qui ne sont ni ceux de la filière classique du secondaire, basées sur les humanités gréco-latines, ni ceux, à l'horizon plus limité, des écoles primaires. C'est le cas du réseau des écoles primaires supérieures (EPS), lancées en 1833 mais surtout relancées après 1879, et des cours complémentaires (CC) mais aussi de l'enseignement spécial fondé en 1865 par Victor Duruy et qui doit offrir une formation plus usuelle sans latin (dessin, langues vivantes, etc.) sans être professionnelle. Le chapitre IV (p. 97-116) pose alors la question majeure qui est de savoir si l'école prépare au travail, montrant que pendant très longtemps cette idée ne s'impose pas, l'enseignement professionnel étant méprisé sauf pour la formation supérieure des juristes, des médecins ou des ingénieurs. Les tentatives pour développer l'enseignement agricole ou l'enseignement industriel rencontrent de fortes oppositions et ce sont alors les villes qui fondent des écoles professionnelles. La loi du 11 décembre 1880 sur les écoles manuelles d'apprentissage apparaît comme un moment important dans la légitimation de ces filières

mais elle marque aussi les limites de leur intégration, ces dernières étant sous la dépendance du ministère du Commerce et non de celui de l'Instruction publique.

La seconde partie de l'ouvrage (5 chapitres) s'intéresse ensuite aux années 1880-1940 et se consacre « au fonctionnement ordinaire du système scolaire de la III<sup>e</sup> République, au développement des différentes formes de scolarisation prolongée » (p. 143), tout en revenant sur trois débats. Jean-Michel Chapoulie revient tout d'abord sur le fait central à savoir la croissance des scolarisations prolongées (chapitre VI, p. 145-169), même si chaque filière scolaire conserve sa clientèle spécifique. Si 332 collèges et lycées de garçons fonctionnent en 1881-1882, ils sont 353 en 1938-1939 pour respectivement 73 211 puis 140 342 élèves. Les EPS masculines sont 143 en 1881 puis 319 en 1938 (13 066 puis 50 744 élèves), affirmant ainsi toute leur importance. Les cours complémentaires qui regroupent 4 560 garçons en 1881 en comptent 56 864 en 1939. Les établissements techniques regroupent en 1938 49 254 élèves. On retrouve les mêmes évolutions avec certains décalages, chez les filles. Les collèges et lycées de jeunes filles sont 70 en 1901 (7 771 élèves) mais 171 en 1938 (61 571 élèves). Les EPS féminines sont 46 en 1881 mais 242 en 1938 pour respectivement 3 722 puis 54 478 élèves. Les cours complémentaires rassemblent 1 711 filles en 1881 et 67 578 en 1938, les établissements techniques en rassemblant 3 271 en 1901 et 15 823 en 1938. Les études historiennes qui se focalisent uniquement sur la filière secondaire d'élite sont donc très partielles. Le chapitre VII (« Une organisation tournée vers la croissance des effectifs scolarisés », p. 171-200) revient sur l'une des idées fortes proposées par l'auteur dans ses nombreux travaux, à savoir l'importance de la concurrence entre établissements qui fait se multiplier les démarches des acteurs éducatifs en vue de pourvoir aux places offertes. Il insiste ainsi sur l'obsession des chefs d'établissements à remplir leurs classes et sur les stratégies mises en œuvre pour arriver à leur fin, cette dimension étant, selon l'auteur, l'une des principales clefs des progrès de la scolarisation.

Trois débats sont ensuite analysés. Le chapitre VIII (p. 201-221), revient sur la question du maintien d'un fort taux d'absentéisme et l'existence de non-inscriptions dans les écoles primaires malgré la loi Ferry de 1882, montrant les limites de la toute puissance parfois présumée de la loi face aux nécessités socio-économiques. C'est après la première guerre mondiale, entre 1918 et 1950 que s'opère « l'effacement d'un problème public » (p. 214). L'analyse de « la crise » de l'enseignement secondaire masculin au tournant du siècle, à travers le prisme de l'enquête parlementaire de 1898 (chapitre IX, p. 223-238), reprend ensuite des éléments désormais assez bien connus des historiens à propos de ce temps de questionnement sur les finalités et l'organisation de cet enseignement fortement marqué par la tradition. C'est aussi durant cette période que s'organise de manière assez autonome une filière pour les enseignements à finalités professionnelles (chapitre X, p. 239-269). Les établissements sont cependant longtemps laissés en marge de l'Instruction publique, confiés au ministère du Commerce. Écoles manuelles d'apprentissage après 1880, écoles nationales professionnelles, écoles pratiques de commerce et d'industrie (EPCI), après 1892 forment un réseau d'établissements pour la filière technique. En 1914, les EPCI sont 59 pour les garçons (11 800 élèves) et 14 pour les filles (2 900 élèves), alors que les écoles nationales professionnelles sont quatre. La loi Astier de 1919 sur l'apprentissage marque un tournant alors qu'en 1920 l'ensemble de ces écoles sont rattachées au ministère de l'Instruction publique et à la nouvelle direction de l'Enseignement technique. L'entre-deux-guerres connaît ensuite plusieurs plans de développement,

les établissements se multipliant entre 1920 et 1938 grâce en particulier aux ressources de la taxe d'apprentissage (plus de 60 millions de francs chaque année entre 1931 et 1939). Pour les garçons, on passe ainsi de 15 400 élèves en 1920 pour les EPCI et les ENP à 43 200 en 1938 alors chez les filles les effectifs passent de 4 200 à 12 700 élèves. On est loin de la torpeur souvent décrite d'un enseignement technique sacrifié et celui-ci forme bien alors le « troisième ordre » du système scolaire après 1920.

La troisième partie (7 chapitres) est la plus longue de l'ouvrage. Elle n'est pas chronologiquement définie dans son titre mais on comprend qu'elle chevauche en fait les périodes 1880-1940 et 1945-1968. Il s'agit cette fois de montrer que l'organisation ségréguée de l'institution scolaire, héritée de fondations discontinues, est progressivement dénoncée comme injuste, l'auteur s'intéressant alors aux projets et aux tentatives de réformes entreprises pour donner davantage de cohérence au système éducatif. Cette « découverte des inégalités devant l'école » (chapitre XI, p. 275-298) est assez précoce. Le mouvement des universités populaires après 1899, comme de nombreux hommes politiques à gauche mais aussi de nombreux acteurs du système éducatif, réclament davantage d'égalité. Le choc de la première guerre mondiale est ensuite fondamental et l'auteur en vient aux Compagnons de l'Université nouvelle et à leurs revendications. Il lui faut alors analyser les tentatives de réformes menées par les différents ministères (chapitre XII, p. 299-326), en insistant sur les politiques de François Albert et d'Édouard Herriot. On perçoit très vite, à lire Jean-Michel Chapoulie, les tensions nombreuses qui limitent les projets de réforme des années vingt, en particulier en lien avec les « contraintes des carrières du personnel politique qui doit prendre en charge les réformes pour que celles-ci aboutissent » (p. 299), le passage au ministère de l'Instruction publique devenant une terrible épreuve. L'analyse des enjeux personnels de carrière des hommes politiques face à la question scolaire (pour Léon Bérard et François Albert) est très bien vue et démontre l'importance des facteurs personnels ou circonstanciels qu'il faut prendre en compte dans la prise de décision ou l'absence de décision en éducation.

Les tentatives de réformes des années 1925-1936 (chapitre XIII, « L'élaboration d'une réforme », p. 327-349), insistent sur les tensions fortes qui divisent le monde éducatif et sur les enjeux catégoriels nombreux qui opposent le camp des « primaires » et celui des « secondaires ». L'adoption progressive de la gratuité du secondaire, entre 1928 et 1933, rend nécessaire, pour certains, la mise en place d'une procédure d'orientation plus efficace des élèves qui soit aussi une sélection et qui évite la « primarisation ». Jean-Michel Chapoulie montre alors que les réussites les plus nettes vers l'École unique naissent d'initiatives locales qui sont autant de démonstrations expérimentales de la viabilité des réformes envisagées. Le vaste projet de réforme proposé par Jean Zay en mars 1937 ayant de fortes chances de ne jamais être voté, son équipe propose une série d'expérimentations entre 1936 et 1939, projets qui alimenteront les réformes des années 1945-1951 (chapitre XIV, p. 351-370). Le décret du 1<sup>er</sup> juin 1937 redécoupe ainsi les directions au ministère. La direction de l'Enseignement primaire devient celle du Premier degré, qui se voit confier également la direction des petites classes des lycées ; celle de l'Enseignement secondaire devient celle du Second degré et les EPS lui sont rattachées. En mai 1937, est décidé le lancement des classes d'orientation, à titre expérimental dans 45 centres, sorte de sixième indifférenciée accueillant tous les élèves se destinant autrefois aux EPS, aux EPCI et aux classes traditionnelles des lycées, autour d'un fort tronc commun et du

choix d'options. Ces idées influencent ensuite le Plan Langevin Wallon, rendu public en 1947, alors que la mise en place en octobre 1945 des « classes nouvelles » par Gustave Monod se place dans la même continuité.

Le chapitre XV (p. 371-398), insiste alors sur les « conditions nouvelles pour une réforme (1944-1958) », montrant les mutations profondes de la société qui incitent à la mise en œuvre d'une réforme des structures scolaires. En pleine période de reconstruction puis au cœur des Trente Glorieuses, alors que la France manque de bras, la question de la répartition des emplois et de la formation de la main-d'œuvre devient majeure mais trouve un monde éducatif peu disposé à se situer dans cette logique de « préparation au travail » (p. 375). Après de multiples projets avortés (non abordés dans l'ouvrage), c'est la réforme Berthoin du 6 janvier 1959 qui « marque le début de la transformation de l'organisation des filières scolaires » (p. 397), tout en prolongeant jusqu'à seize ans la scolarité obligatoire. Jean-Michel Chapoulié analyse alors « les transformations du système scolaire sur le terrain de la III<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République » (chapitre XVI, p. 399-419), montrant les aménagements institutionnels de l'après-guerre qui touchent surtout l'enseignement technique (ENNA, développement des centres d'apprentissages) mais sans réforme d'ensemble. Les points majeurs sont la densification du réseau des établissements offrant des études post-obligatoires, par la multiplication des cours complémentaires mais aussi des collèges modernes et techniques, et la croissance marquée des effectifs, liée à la démographie mais aussi à la « diffusion progressive des comportements de scolarités prolongées » (p. 418). À la veille de la réforme de 1959, l'entrée en 6<sup>e</sup>, tous types d'établissements confondus, concerne 41,7 % d'une génération de garçons et 46 % d'une génération de filles (p. 419). La proportion de bacheliers (hommes et femmes réunis) passe de 5,3 % de l'ensemble de la génération née en 1933 à 12 % pour la génération née en 1946. La IV<sup>e</sup> République n'est pas ici un temps d'immobilisme comme cela est souvent affirmé. Dès lors, le dernier chapitre de cette partie s'intéresse aux « années De Gaulle » (chapitre XVII : « Les paradoxes de la réalisation de la réforme de l'organisation scolaire sous la V<sup>e</sup> République », p. 421-450) pour analyser les réformes institutionnelles qui voient, de l'arrêté Berthoin du 6 janvier 1959 à la réforme Fouchet du 3 août 1963, la mise en place d'un premier cycle du secondaire commun à presque toute une classe d'âge. On perçoit ici nettement la volonté d'allonger le temps de formation, d'abord par les deux années du « cycle d'observation » mises en place par la réforme Berthoin, mais hébergées au sein d'établissements très divers (les CEG, les lycées classiques ou techniques, les CET, mais aussi, dans les zones rurales, les GOD, « groupes d'observation dispersés » souvent rattachés aux écoles primaires) puis au sein des CES mis en place par Christian Fouchet après 1963. L'essentiel, vers 1968-1970 est bien que la prolongation de la scolarisation se généralise autour de la création d'établissements autonomes pour la tranche d'âge 11-15 ans.

La quatrième et dernière partie de l'ouvrage (4 chapitres) s'intéresse aux aménagements postérieurs à 1967. Il s'agit d'examiner les « conséquences des transformations institutionnelles de la période 1959-1967 » (p. 453) et cette partie porte « principalement sur le développement de la scolarisation dans la tranche d'âge 11-19 ans » (p. 453) mais en excluant l'enseignement supérieur. La mise en place du collège unique par la loi Haby du 16 juillet 1975 ne permet pas de conclure à une concrétisation enfin aboutie de la marche à l'égalité et l'on redécouvre le poids des inégalités scolaires maintenues. Le chapitre XVIII fait le point sur les « découvertes et redé-

couvertes des inégalités de scolarisation » (p. 457-472), s'appuyant sur le développement des recherches en sciences sociales. Une nouvelle utilisation des statistiques scolaires, qui ne servent plus uniquement à des fins de gestion ordinaire du système scolaire, par les démographes (INED) et les sociologues en particulier (*Les Héritiers* en 1964 de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron) s'intéresse à la question du recrutement social des établissements et aux chances de réussite. Le système scolaire est alors accusé de favoriser la reproduction de l'ordre social existant, loin de l'idée d'une « école libératrice ». Dès lors, l'échec et le retard scolaires deviennent des « problèmes publics » (p. 467). Dans le même temps, alors que s'inverse la tendance économique par l'entrée dans la crise et l'univers du chômage, l'École se retrouve confrontée à la question longtemps mise de côté de « la formation de la main-d'œuvre » (chapitre XIX, p. 473-490). La loi du 16 juillet 1971 sur la formation permanente, celle du même jour relative à l'apprentissage qui remanie les dispositifs mis en place par la loi Astier de 1919 (cours professionnels transformés en centres de formation d'apprentis : CFA) et la loi d'orientation sur l'enseignement technologique (toujours du 16 juillet 1971), affirment un volontarisme d'État qui cependant n'est pas longtemps maintenu. La question des sorties sans qualification du système scolaire, celle de l'avenir des qualifications ouvrières et techniques sont réactivées au cœur de la crise.

Le chapitre XX s'intéresse à « la redéfinition de l'organisation scolaire dans un contexte renouvelé (1967-2000) », après la réforme du collège (p. 491-511). L'auteur s'y intéresse à la poursuite de la « mise en cohérence institutionnelle du système scolaire », insistant sur l'abandon de la spécificité par sexe des filières et des établissements. La réalisation « difficile et incomplète » d'un tronc commun d'études jusqu'à la classe de 3<sup>e</sup> pour la totalité de chaque génération par la loi Haby de juillet 1975, la rapide généralisation de l'allongement du temps de scolarité entre 16 et 19 ans, liée à la loi Carraz du 23 décembre 1985 sur les enseignements technologiques et à la loi d'orientation sur l'éducation (loi Jospin) du 10 juillet 1989, bouleversent le secondaire. Dans l'enseignement professionnel, cet allongement est nettement décelable par la promotion des BEP et le déclin des CAP mais aussi par la fondation du baccalauréat professionnel (décret du 27 novembre 1985). L'auteur, assez curieusement, insiste très peu sur la loi Haby de 1975 et ses conséquences, pour analyser par contre plus en détails et de manière très fine les « obstacles à la réalisation d'une scolarité générale commune jusqu'à 16 ans » (p. 494 et *sqq.*). Le choix des options rares, le détournement de la carte scolaire, l'existence de parcours scolaires différents (4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologiques, 4<sup>e</sup> aménagée et 3<sup>e</sup> d'insertion, etc.), le maintien de fortes inégalités scolaires et sociales malgré le lancement des zones d'éducation prioritaires en 1981, retiennent son attention. Dès lors, le chapitre XXI, intitulé « Une vue d'ensemble rétrospective sur les évolutions de la scolarisation » (p. 513-531) apporte de nombreuses informations sur l'évolution des effectifs du Second degré depuis 1970. On s'aperçoit que la mise en œuvre de l'obligation de scolarisation jusqu'à 16 ans (1959) ne connaît pas une application immédiate. Le taux de scolarisation à 15 ans (public et privé), qui est de 53 % en 1958-1959, atteint 62 % en 1967-1968 puis 92,4 % en 1975-1976 et 93,1 % en 1979-1980. Dans le second cycle du Second degré, les années postérieures à 1985 sont fondamentales pour l'accès au baccalauréat sous ses différentes formes. Le taux de bacheliers par génération, qui était de 9,7 % pour la génération née en 1940, est de 25 % pour celle née en 1961, de 43,5 % pour celle née en 1971 mais de 62,5 % pour celle née en 1986.

Quelques remarques synthétiques doivent être faites à la suite de l'analyse en continu de cette somme de 614 pages. On perçoit nettement à lire l'ouvrage de Jean-Michel Chapoulie le processus d'allongement de la période de scolarisation depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'expérience scolaire des élèves a beaucoup changé depuis les quelques mois passés chaque année dans la petite école du village au début du XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'au marathon d'aujourd'hui où l'élève passe en moyenne vingt ans dans l'institution scolaire, soit environ le quart de sa vie. Le processus de croissance de la scolarisation est bien explicité qui fait reculer progressivement la frontière en âge de cette scolarisation. Jusqu'en 1881 environ, cette limite se situe pour la plupart des enfants dans la tranche d'âge qui va de 6 à 11 ou 12 ans et donc à l'enseignement primaire de fait. Pour presque un siècle ensuite, de 1881 à 1975, elle concerne essentiellement la tranche d'âge qui va de 12 à 15 ans. Après 1975, il nous montre que l'enjeu majeur est désormais le développement de la scolarisation de la tranche d'âge 16-25 ans. L'ouvrage rend « intelligibles les cheminements historiques selon lesquels l'école d'État a mobilisé une fraction toujours croissante du temps de la population au cours du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle » (p. 533). Les apports de l'ouvrage sont ici majeurs.

Cet ouvrage permet également de mieux percevoir l'effort pluriséculaire qui a cherché à apporter davantage de cohérence et d'unité aux structures scolaires, souvent nées au coup par coup, sans plan d'ensemble. Mais, dans le même temps, on perçoit la nécessité permanente de diversifier les offres scolaires pour permettre l'accueil d'un public scolaire lui-même divers. De nombreux chapitres permettent de saisir de manière remarquable le fait que pendant longtemps les structures scolaires n'ont pas cherché à établir de relations étroites entre leurs activités. Chaque filière scolaire s'adresse à un groupe social déterminé dont l'avenir est tout tracé, tout comme il y a une filière pour chaque sexe. C'est l'importance majeure des deux filières qui se constituent progressivement aux lendemains de la Révolution avec, d'un côté, l'école du peuple, fondée sur les petites écoles et leurs prolongements que sont les EPS puis les cours complémentaires, et de l'autre, la filière de l'élite fondée sur les études secondaires en collège et en lycée où l'on est entre soi dès les « petites classes de lycée ». À ce niveau, l'œuvre républicaine, après 1880, ne change pas la donne. La gratuité de 1881 s'applique à la filière populaire mais pas à la filière bourgeoise qui demeure une école d'excellence en grande partie réservée à une élite sociale. Le rapprochement des filières et leur mise en cohérence est la grande affaire du XX<sup>e</sup> siècle, et les chapitres sur les années de l'entre-deux-guerres montrent très bien l'importance des difficultés rencontrées dès qu'il s'agit de contribuer à ce rapprochement. C'est alors la période 1959-1975 qui est majeure par la mise en degrés des structures d'enseignement et le passage de toute la génération d'élèves par l'école primaire puis par le collège. Les années 1980 lancent ensuite le chantier d'une scolarisation prolongée jusque vers 19 ans autour de structures scolaires à la fois proches mais diversifiées, ces multiples réformes ne permettant pas cependant de résoudre la question des inégalités. Comme le relève une phrase cinglante de la conclusion, « on est ainsi passé d'une école inégalitaire par constitution à une école inégalitaire de fait » (p. 534).

Dans son ouvrage, Jean-Michel Chapoulie démontre une nouvelle fois toute l'importance de certains secteurs scolaires qui ont longtemps été oubliés par les historiens, alors qu'ils ont joué un rôle essentiel dans la scolarisation. On sait toute l'importance, déjà démontrée dans son ouvrage écrit avec Jean-Pierre Briand, *Les collèges du peuple* (1992), du réseau de plus en plus dense sous la Troisième

République des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires sur lesquels il synthétise ici les données. Il insiste aussi sur l'importance des structures techniques qui permettent également de scolariser une partie de la jeunesse. L'histoire de notre système scolaire ne peut être lue par la seule prise en compte de l'histoire de l'école primaire et des établissements secondaires que sont les collèges et les lycées. On ne peut ici que saluer sa synthèse. De 1830 à 1960 environ, « la croissance de la scolarisation au-delà de l'enseignement élémentaire, s'effectue principalement par les filières de second rang selon les critères de l'époque ».

On perçoit nettement la volonté de l'auteur de dépasser les coupures chronologiques classiquement admises dès qu'il s'agit de revenir sur la lente construction de notre système éducatif. On ne peut que le rejoindre, assez souvent, dans sa volonté de montrer l'importance des continuités et du « rejeu différé » de certains débats. On ne peut que le rejoindre également dans son analyse sur la longue durée des combats et réformes liés à la lutte pour plus d'égalité, au nom de l'École unique. Les réflexions de 1925 se poursuivent et s'enrichissent sous le ministère Jean Zay qui lance diverses expérimentations, puis sont en partie poursuivies dans les années postérieures à 1945. Il y a bien, au-delà des ruptures politiques fondamentales, assez souvent, continuité des réalités et des problématiques. L'auteur démontre aussi, à plusieurs reprises, que l'application concrète des décisions législatives demande du temps et que certaines préconisations réglementaires, vécues comme des événements, ne correspondent pas à des ruptures fondamentales de la scolarisation et infléchissent à peine, ou pas du tout, les évolutions en cours.

On nous permettra, pour terminer la présentation synthétique de ce magistral travail, de relever quelques points qui posent davantage de questions. Le choix du titre n'est jamais innocent dans un ouvrage et l'auteur s'intéresse aux étapes par lesquelles *l'École d'État conquiert la France*. Mais c'est alors reconnaître l'existence d'une autre École, qui ne soit pas d'État, c'est-à-dire de l'École libre ou privée. Or l'ouvrage ne montre pas, ou si peu, cet « autre monde » qui fut bien souvent premier, l'effort pluriséculaire de l'État central pour affirmer ses prérogatives en matière scolaire devant justement lutter contre la forte autonomie des structures privées. Le système scolaire d'État se construit avec ou contre les établissements privés, selon les périodes, et l'on sait les relations très complexes que l'État a entretenues avec le secteur privé d'éducation au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Cette dimension constitutive de notre système scolaire manque même si l'on comprend que l'auteur n'ait pas voulu reprendre des analyses déjà développées par de nombreux historiens. Mais dans l'évolution même de l'offre scolaire, cette réalité est fondamentale.

Si l'ouvrage, intitulé *L'École d'État conquiert la France. Deux siècles de politique scolaire*, montre bien la lente affirmation des prérogatives de l'État central sur les diverses filières du primaire et du secondaire, il n'en demeure pas moins que l'on se trouve souvent face à une histoire fortement dépolitisée. Une forme de implicite des données sociales et l'affirmation de l'importance des logiques propres à l'institution scolaire (celle de l'offre des places, voir *supra*) tendent à minorer la dimension souvent très politique de certaines décisions, de certaines réalisations ou de certaines oppositions. Les politiques scolaires sont chargées d'idéologie et de proclamations ou d'arrière-pensées politiques, sinon politiciennes. Il y a certes l'offre de places mais aussi toute une dimension idéologique de l'École, par la transmission de savoirs, de valeurs et de comportements qui est assez fortement minorée. L'École

d'État conquiert aussi la France, pour reprendre le titre, afin d'assurer la promotion de certaines valeurs. Qu'il s'agisse de former un sujet docile pour le roi ou l'empereur, un fidèle pour l'Église ou un citoyen conscient de ses droits et de ses devoirs pour la République, l'École se voit attribuer des finalités politiques majeures qui influent de manière fondamentale sur le développement ou le déclin des structures scolaires. Ces dimensions apparaissent peu dans l'ouvrage. C'est particulièrement net pour les querelles récurrentes qui couvrent tout le XIX<sup>e</sup> siècle sur la question du monopole et/ou de la liberté d'enseignement à ses différents niveaux ou dans le tournant majeur qu'est la laïcisation des programmes, puis des personnels et des structures de l'École d'État à partir de 1882. Dans ces conflits très vifs, comme dans ceux non moins vigoureux des années 1901-1905, l'École d'État doit affirmer son existence face à de redoutables concurrents tout en affirmant sa spécificité. Cette dépolitisation de l'approche apparaît aussi nettement dans le peu de place accordée aux multiples projets qui, de 1944 à 1958 tentent en vain de réformer le système éducatif alors que règne l'instabilité politique en lien avec de fortes divisions partisanses. Le choc majeur de la défaite et des horreurs de la seconde guerre mondiale est aussi à intégrer dans le propos. La réforme lancée à partir de 1959, bien analysée au niveau des flux scolaires et des structures, n'est pas non plus liée assez directement à la politique scolaire du nouveau régime gaullien. Il est cependant des ruptures politiques fortes et des combats politiques qui ont des implications scolaires importantes, même si cela n'est pas automatique, on veut bien l'admettre avec l'auteur. Dans un travail qui s'intitule *l'École d'État conquiert la France : deux siècles de politique scolaire*, et qui veut aller jusqu'en 2000, il semble également assez peu judicieux de ne pas analyser l'ensemble des mutations récentes qui s'opèrent dans la gouvernance du système éducatif. L'examen des politiques de déconcentration et de décentralisation initiées dans les années 1960 puis dans les années 1980, et sur lesquelles les historiens, les juristes, les sociologues et les administrateurs de l'École, entre autres, ont beaucoup publié, font entrer au cœur des politiques scolaires et des relations entre l'État, l'École et les collectivités locales. La mise en place d'un système de « compétences partagées » a des conséquences fortes, même sur l'offre de places. Dès lors, on ne peut entièrement souscrire à cette phrase de la conclusion qui relève que l'auteur

« laisse ainsi de côté des évolutions nouvelles qui ont pris place au cours des quarante dernières années. La principale est sans doute celle qui accompagne les mesures de décentralisation : depuis une vingtaine d'années, celles-ci ont réintroduit les collectivités locales comme agents définissant l'offre de places dans les établissements scolaires. Il est sans doute trop tôt pour prendre une vue d'ensemble des inflexions de l'évolution de la scolarisation et des différenciations des territoires qui découleront de cette nouvelle répartition des pouvoirs sur l'école » (p. 454-455).

Plus largement, la question du pouvoir sur l'École est peu développée, que cela soit au niveau local (le maire, le prêtre, les comités), intermédiaire (inspecteurs et recteurs d'académies) ou central. Cette dimension est pourtant majeure dans l'examen de deux siècles de politique scolaire. Certes l'auteur insiste plusieurs fois sur l'importance des administrateurs, qu'ils soient proviseurs, inspecteurs ou autres, dans la volonté de développer l'offre de places, mais il ne s'agit là que d'un des aspects de leurs actions polymorphes pour que l'École devienne bien une « affaire d'État » pour reprendre le titre de Christian Nique.

On terminera avec une interrogation forte, plus qu'une critique, sur l'explication par l'offre de places qui est ici centrale. À de nombreuses reprises, Jean-Michel

Chapoulie s'en prend aux travaux des historiens qui survalorisent la notion floue qu'est la demande sociale d'éducation, lieu commun « inlassablement répété par les sciences sociales comme par les administrateurs » (p. 550). Revenant sur l'historiographie de l'histoire de l'éducation, il relève un premier tournant dans les études postérieures à 1970 qui marquent une rupture avec les approches antérieures qui se focalisaient trop sur les lois et les réglementations nationales, sur les publics et les programmes des diverses filières, sur les dispositifs institutionnels ainsi que sur les conflits entre l'Église et l'État en matière éducative. Ces approches accordaient une place centrale au politique et une « efficacité de principe » (p. 22) aux impulsions du pouvoir central. À partir de 1970, par réaction, les analyses adoptèrent alors les démarches beaucoup plus globales de l'histoire culturelle pour mettre en avant les comportements élémentaires de la population à l'égard de l'École, les actions et les expériences des populations sur le terrain. C'est alors que fut développé l'argument de la demande sociale d'éducation comme nouveau ressort explicatif (J.-M. Chapoulie mentionne alors les travaux de François Furet et Jacques Ozouf publiés en 1977 sur *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*), alors que l'on se désintéresse des aspects institutionnels et de la dimension politique. « Si l'on adopte ce schéma d'interprétation, ce serait donc dans la population, dans les transformations de ses conditions et de ses aspirations qu'il faudrait chercher les déterminations de la croissance scolaire » (p. 551). Pour Jean-Michel Chapoulie, cette demande sociale, « apparaît cependant toujours évanescence, conférant un caractère tautologique à ces explications » (p. 17). Il affirme alors que ces deux temps historiographiques se rejoignent pour « laisser de côté les phénomènes d'organisation scolaire, les procédures formelles et informelles de recrutement des élèves, et le traitement de leurs parcours dans les écoles » (p. 22). Or, selon l'auteur, ces éléments sont des moteurs essentiels de la scolarisation ou de la non-scolarisation, affirmant alors le rôle majeur d'une approche par la sociologie interactionniste anglo-saxonne. Inversant le regard, l'auteur avance alors l'idée de l'importance fondamentale de l'offre. « Ce sont les variations de l'offre de places par l'institution scolaire, par l'État, les collectivités locales ou simplement les administrateurs et les chefs d'établissements scolaires qui sont l'élément essentiel qui permet de comprendre la croissance de la scolarisation » (p. 551), reprenant ici un combat déjà mené dans plusieurs articles et ouvrages.

Il y a assurément une part importante de vérité dans ce schéma explicatif, mais l'explication par l'offre de places n'est pas cependant antithétique avec une réhabilitation du poids du politique en éducation. L'explication par « l'offre de places » ne doit pas se transformer en déterminisme et elle n'est pas forcément non plus antithétique avec celle d'une possible demande sociale, les familles et les élèves n'étant pas une « substance molle » qui déteste le vide et qui vient, au gré de l'offre proposée, combler les places vacantes. Il y a des stratégies individuelles et collectives, des désirs familiaux, des projets scolaires dans les têtes qui ont forcément des incidences sur l'usage qui est fait des structures scolaires, en lien avec certaines attentes sociales ou professionnelles. Certes, les demandes de scolarisation sont fortement tributaires de l'offre de places proposée à un temps donné dans un espace donné ; certes, il « n'existe pas de demande qui ne se réfère à une offre, réelle ou localisable, ou simplement imaginée par référence à une offre existant ailleurs » (p. 553) mais les familles, tout comme les autres acteurs du système éducatif, représentent également une force de proposition et d'intervention sur laquelle il faut compter. Pour ne prendre qu'un exemple, dans l'évolution de l'enseignement secondaire féminin, né

de la loi Camille Sée de décembre 1880, on perçoit vite la volonté des jeunes filles, de leurs familles, et souvent de leurs enseignantes, de ne pas se contenter de la préparation à un simple diplôme de fin d'études secondaires. De nombreux établissements se mettent alors, dès les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle, à proposer des préparations aux concours et diplômes de l'enseignement primaire supérieur, puis, par l'instauration de cours de latin, à préparer au baccalauréat. Cette évolution est majeure pour comprendre l'histoire ultérieure de cet enseignement secondaire, Françoise Mayeur l'a très bien démontré, et ne peut s'expliquer par les seules logiques internes aux institutions scolaires, même s'il est évident que les directrices et les enseignantes cherchent à recruter le maximum d'élèves pour leurs établissements. Il y a bien une demande sociale, qui à un certain moment rejoint une volonté politique, académique ou nationale, de contribuer à une forme de marche vers l'égalité entre les filières masculines et féminines, même si elle est plus tardive. On ne peut donc accepter entièrement l'affirmation de « l'antériorité de l'offre institutionnelle de places sur les comportements de scolarisation » (p. 553). L'explication par les logiques organisationnelles internes aux structures scolaires doit alors s'accompagner d'une réévaluation de la possible demande sociale comme d'une prise en compte réaffirmée du poids des décisions et des enjeux politiques dans tout choix éducatif. Ces différentes remarques n'enlèvent rien à la qualité du travail réalisé et il est évident que ce nouvel ouvrage de Jean-Michel Chapoulie constitue une remarquable synthèse qu'il est très utile de lire.

Jean-François Condette

Marion FONTAINE, *Le Racing Club de Lens et les « Gueules noires »*. Essai d'histoire sociale, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2010, 291 p., 29 €.

À l'heure où le RC Lens est rétrogradé en seconde division, il est sans aucun doute intéressant de revenir sur l'histoire de ce club sportif qui a su, au fil du temps, s'identifier à un territoire, celui du Bassin minier, et plus largement même, à toute une région. Dans le cas du RC Lens, on peut même parler d'une alchimie tant ce processus d'identification s'avère complexe. Dans une très belle préface, Christophe Prochasson souligne à quel point le travail de cette jeune historienne résonne comme un manifeste en faveur d'une histoire sociale renouvelée. Il n'est pas en effet dans l'esprit de cette dernière de livrer une histoire d'un club sportif, ni même celle d'une pratique sportive, fusse-t-elle extrêmement populaire au plan local comme au plan régional. Comme le suggère le sous-titre de ce livre tiré d'une thèse de doctorat soutenue en 2006 à Paris à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) sous la direction de Christophe Prochasson, il s'agit bel et bien d'un essai d'histoire sociale. Derrière l'histoire du RC Lens, s'écrit en fait l'histoire d'une classe sociale à jamais disparue, celle des mineurs, ou bien encore celle de ceux que l'on appelait non sans réelle empathie les « Gueules noires ».

L'histoire du RC Lens est en effet indissociable de celle du Bassin minier. En 1906, un certain nombre de représentants de la bourgeoisie locale du centre ville de Lens crée pour son plaisir un club de football. Dans un premier temps, l'usage qui en est fait consiste à développer un contrôle social des populations ouvrières. Le processus d'identification des mineurs au Club ne viendra que plus tard. La pratique du football, encore peu répandue parmi les mineurs qui lui préfèrent la colombophilie ou la gymnastique, permet aux élites locales de faire passer un certain nombre de valeurs comme la ténacité, le courage ou bien encore l'ardeur au travail. L'inauguration en

juin 1933 du stade Félix Bollaert, du nom du Président du Conseil d'administration de la Société des Mines de Lens, matérialise la présence physique de l'enceinte sportive au cœur de la ville. La rencontre entre le football et le lieu ne va pourtant pas de soi. Lors de l'inauguration, nul match de football mais une représentation des sociétés locales de gymnastique. Ce n'est que progressivement que cette alchimie dont nous parlions entre le monde de la mine et le football va se faire. L'appui financier de la Société des Mines de Lens au Racing Club à partir de 1934 marque un jalon important dans cette identification d'un territoire à son club. La professionnalisation de ce dernier la même année permet également une solidification de la structure même si, comme le suggère l'historienne, le club sportif lensois reste encore à cette date « un jouet » dans les mains du patronat local. La rencontre entre le RC Lens et son public composé de mineurs ne se fera en réalité qu'à partir des années 1940, et surtout après la seconde guerre mondiale. La municipalité communiste des années 1944-1947 emmenée par Auguste Lecœur voit alors tout l'intérêt, sur fond de nationalisation des Houillères, de faire de ce club le symbole local de l'identité minière. Ce processus emprunte alors les mêmes ressorts que ceux utilisés un demi-siècle plus tôt : transmettre des valeurs à résonance politique via une pratique sportive. On met en avant cette fois le sens du collectif, de la solidarité... L'inscription des insignes du mineur sur le drapeau du RC Lens prend alors tout son sens. Il faut aussi y voir une volonté d'inscrire le loisir au sein de la politique sociale défendue par le parti communiste au cours des années 1950-1960. Enfin, la reconnaissance politique du RC Lens est aussi une occasion de s'affirmer par rapport à la grande rivale lilloise, censée incarnée la bourgeoisie régionale et administrée par la SFIO. Dès lors, le club lensois va connaître une rapide ascension sur le plan sportif. En 1948, symbole des symboles, sur fond de guerre froide, « l'équipe des mineurs » rencontre en finale de la Coupe de France... le LOSC. Tout en saluant la victoire de ce dernier, le journal de tendance communiste *Liberté* qui se définit comme « le journal des mineurs, qui partage leurs luttes et leurs combats quotidiens, qui est avec eux dans la peine comme dans les meilleurs jours », rend hommage aux joueurs lensois qui « ont suppléé avec brio leur infériorité technique par un courage exemplaire » (p. 131). Le RC Lens est alors à l'apogée de sa gloire. Aux analyses extrêmement fines qui renvoient également à la question du contrôle politique des territoires, il faut également souligner l'apport que cette étude représente pour l'histoire de l'immigration nationale. À travers notamment la question des Polonais au sein du Racing, Marion Fontaine évoque la question problématique du rapport entre sport et intégration. À partir des années 1950, l'image du RC Lens comme vecteur d'intégration des immigrés s'affirme. Chacun se souvient ici de l'exemple de Raymond Kopa qui incarne la réussite sociale au sein du monde des mineurs.

L'ouvrage se clôt sur la crise du RC Lens et de celle qui touche au même moment l'industrie minière. Une date apparaît alors comme un symbole : en 1969, soit six ans après la grève des mineurs du bassin minier qui a pris une allure nationale, le conseil d'administration du Club dissout l'équipe professionnelle. S'affirme alors la municipalité socialiste conduite par André Delelis qui va faire du sauvetage du club sportif local un acte fort de sa volonté de défendre le territoire minier voué à une grave crise. Le combat engagé par le maire devient alors celui de toute une ville et d'un territoire qui entendent refuser ce qui apparaît pourtant comme de plus en plus inéluctable : la disparition d'un monde et d'un modèle économique. Sur le plan sportif, les efforts ne sont d'ailleurs pas vains puisque, dès 1972, le club retrouve la première division et parvient même, trois ans plus tard, à disputer de nouveau la finale de la Coupe de France contre cette fois Saint-Étienne. Tout un symbole dans la mesure où la ville

stéphanoise est également très éprouvée par la crise économique. Dernier avatar de cette saga en forme de symbole : en 1979, le blason du RCL est redessiné : à la lampe du mineur qui reste en place, on y ajoute une tour crénelée qui rappelle les armoiries de la ville, suggérant ainsi le rôle de cette dernière dans la renaissance du club. La symbiose entre le club sportif, une culture politique, le socialisme municipal, et un territoire durement frappé par la désindustrialisation, semble enfin acquis.

Comme le suggère Christophe Prochasson, l'ouvrage de Marion Fontaine renvoie lui aussi à une renaissance, celle de l'histoire sociale. Ce courant historiographique a connu une période assez longue de doutes et d'interrogations. Grâce à la mobilisation de nouveaux outils et de nouveaux champs d'investigations, notamment une inscription territoriale des problématiques retenues, l'histoire sociale offre de nouvelles perspectives. L'objectif de Marion Fontaine, réalisé pleinement, n'est en effet ni d'inscrire son sujet d'études dans un quelconque registre nostalgique ni même dolo-riste, ni de céder à un quelconque désir d'histoire recomposée. Il s'agit au contraire d'étudier avec une extrême rigueur, qui sied à l'historien, les processus complexes qui ont amené, très progressivement, à l'ouvriérisation du football. C'est en effet par cette voie que cet ouvrage a aussi valeur de manifeste pour une histoire sociale revivifiée.

Thibault Tellier

*Cahiers bruxellois*, n° 42, 2010-2011, 165 p.

Cette revue d'histoire urbaine, éditée par les archives de la ville de Bruxelles, nous fournit une série de trois articles concernant le patrimoine artistique de la capitale : le tombeau des familles Vevreycken et Cobenzl par X. Duquenne, érigé vers 1625 dans l'église de la Chapelle, ainsi, toujours dans le même sanctuaire, celui de Charles d'Hovyne par M. Theunissen-Flaider, œuvre du sculpteur Jan van Delen remarquée par Beaudelaire en 1864. M.-N. Martou et Q. Demeure établissent la chronologie de la construction de la chapelle des Brigittines, inaugurée en 1667 et si désastreusement isolée dans son environnement à partir des années 1960. Un très conséquent travail d'A. Delporte porte sur la famille Annemans avec laquelle de grands horizons maritimes s'ouvrent. En effet, c'est une dynastie de bateliers devenant armateurs au moins depuis 1818. R. Balau fait le point sur l'attitude de l'architecte G. Hobé au sujet de l'Exposition universelle tenue à Bruxelles en 1910. Une très intéressante chronique des archives et des musées municipaux clôt la livraison.

Christian Pfister-Langanay

*Valentiana*, revue d'histoire des pays du Hainaut français, n°s 45-46, décembre 2010, 226 p.

Ce double numéro contient huit articles essentiellement consacrés au patrimoine, plus un hommage à l'historien des douanes qu'était Jean Clinquart disparu en juin 2010, accompagné de deux articles qu'il avait commis en 1987 sur l'état calamiteux de la culture à Valenciennes et que la *Voix du Nord* eut le courage de publier. M. Goutierre revient sur la statue de Louis XV en publiant l'index retrouvé dans les réserves du musée. J.-C. Poinsignon retrace la carrière du peintre Gustave Gellez (1863-1917) trop souvent confondu avec deux autres peintres homonymes de la région à la même époque. E. Delahay expose le destin contrasté de trois orgues d'églises valenciennoises de la Révolution à nos jours, tandis que D. Élien dresse l'historique de la construction de l'église Saint-Michel, une véritable aventure (1900-

1937) dominée par la figure de l'abbé Charles Dubrunfaut. Tous ces articles sont accompagnés par une abondante illustration qui mériterait d'être numérotée comme dans les revues d'art *ad hoc*.

Christian Pfister-Langanay

*Gauhéria, Le passé de la Gohelle*, n<sup>os</sup> 74-75, septembre-décembre 2010, 160 p.

Ces deux derniers numéros rassemblent vingt-huit articles sur 160 pages, le tout accompagné d'une illustration aussi riche que variée. Dans la première livraison, E. Cuvelette nous fournit un très consistant travail sur la destruction et la reconstruction des Mines de Lens. Ces dernières, étant sur la ligne du front, sont sabotées par l'occupant dès 1915 et réduites à néant en 1918, y compris les logements : 33 réparables sur 8000 ! P. Roger s'intéresse à l'élection cantonale de Lens en décembre 1949 où joue à fond le spectre de la guerre froide avec la logique victoire du candidat socialiste. A. Labourdette retrace le destin d'une peinture de Jules Bertin : *La raccomanddeuse de filet* acquis par le musée de Douai en 1877, volé en 1918 et aux États-Unis depuis 2005.

Dans la seconde livraison, A. Limousin a le grand mérite de retracer l'histoire toute fraîche de Noroxo, entreprise de carbochimie installée à Harnes en 1927 par Kuhlmann et fermée en 2005 tandis que A. Démarez dresse la biographie de Joseph Legrand (1909-1998), militant communiste, à la pointe du combat syndical qui est cependant destitué du Comité central en 1951, mais qui reprend la direction départementale du PCF en 1958, pour devenir député de 1973 à 1985 tout en étant maire de Carvin à partir de 1977. Une excellente bibliographie, illustrée qui plus est, enrichit chaque numéro.

Christian Pfister-Langanay

*Loedium*, t. 94, juillet-décembre 2009.

La dernière livraison de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège est consacrée à la résistance du clergé catholique face à l'occupation allemande et au nazisme. Le long article de 87 pages a pour auteur S. Belle Flamme qui commence par dresser le portrait de l'évêque Kerkhofs avant de passer en revue les différents types de résistance que les prêtres de ce diocèse ont déployés pendant ces quatre années de présence allemande ; cette résistance intervient même dans les cantons annexés par le III<sup>e</sup> Reich, comme celle de l'abbé J. Peters de Malmedy, guillotiné à Berlin en 1943. L'aide aux juifs implique fortement l'évêque qui l'organise dès septembre 1942. D'autres prêtres intègrent divers services de renseignements ou bien l'Armée secrète : l'abbé J. Silvestre paie de sa vie son engagement. La Libération entraîne d'autres drames et sacrifices. Comme l'écrit l'auteur, le sujet n'est pas épuisé tout en insistant sur ce lien intrinsèque qu'avaient tissé entre eux les idéaux patriotique et chrétien avec la vocation sacerdotale.

Christian Pfister-Langanay